

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée d'une façon ou d'une autre à réfléchir au sujet qui m'a été proposé et qui ont contribué à enrichir mon approche et ma connaissance du métier de conservateur.

J'exprime d'abord ma gratitude aux responsables de la Bibliothèque municipale de Dijon, qui m'ont accueillie en stage, ainsi qu'au personnel de cette bibliothèque qui a contribué à rendre ce stage convivial et agréable au quotidien.

Je remercie également tous les responsables d'établissement ou de section que j'ai contactés dans différentes bibliothèques et qui ont répondu volontiers, patiemment et longuement à mes différentes questions. Je ne peux tous les citer ici mais qu'ils sachent qu'ils ne sont pas oubliés.

Je tiens enfin à remercier en particulier M. Louis Torchet, qui m'a soutenue dans ce travail et m'a écoutée patiemment tout en me prodiguant des conseils avisés concernant aussi bien le travail de réflexion théorique que les différents aspects de la profession.

Résumé :

Ce travail cherchera à réaliser une approche théorique de la notion de réserve à partir de l'examen d'une réserve particulière, celle de la Bibliothèque municipale de Dijon, d'un bilan bibliographique des différentes publications professionnelles sur le sujet et d'un examen de pratiques de mise en réserve dans quelques établissements. Une étude prospective sera ensuite tentée à partir des constatations précédentes.

Descripteurs :

Bibliothèques--Réserves précieuses

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract :

This work attempts to give a theoretical approach to the French notion of “réserve” (or special collection). It bases its demonstration on the survey of a particular case, that of the Municipal library of Dijon as well as on a bibliographical assessment of the different professional publications on the subject and lastly on the examination of the practices of various libraries. From the preceding observations, a prospective study will be proposed.

Keywords :

Libraries--Special collections

Libraries--Rare books

Sommaire

INTRODUCTION	8
PARTIE 1 : UNE RÉSERVE À LA BIBLIOTHÈQUE DE DIJON ?	11
1. LA BIBLIOTHÈQUE PATRIMONIALE À L'ÉTROIT EN CENTRE-VILLE	11
2. UN HISTORIQUE DE LA RÉSERVE MAL CONNU	13
3. QUEL LIEU POUR QUELLE RÉSERVE ?.....	13
3.1. <i>La tribune</i>	13
3.2. <i>... et bien d'autres lieux</i>	14
4. UNE RÉSERVE À GÉOMÉTRIE VARIABLE	15
5. LA COLLECTION COTÉE « RES. ».....	16
5.1. <i>Des critères de sélection empiriques</i>	16
5.2. <i>Des manques et quelques rares incohérences</i>	17
5.3. <i>Un mode de constitution visible</i>	17
6. DES CONDITIONS DE CONSERVATION PRÉCAIRES	18
6.1. <i>Un risque d'effondrement général</i>	18
6.2. <i>Des conditions atmosphériques déficientes</i>	19
6.3. <i>Des conditions de sécurité inégales</i>	20
6.4. <i>Des efforts de conditionnement</i>	21
7. UNE CONSULTATION SEMI-SURVEILLÉE.....	21
7.1. <i>Un signalement des documents précieux complexe</i>	21
7.2. <i>La communication</i>	22
7.3. <i>Des demandes surveillées</i>	23
7.4. <i>Une consultation en salle d'étude</i>	23
7.5. <i>Un matériel approprié</i>	24
7.6. <i>Une politique de reproductions surveillée</i>	24
7.7. <i>Une politique en matière d'expositions exigeante</i>	24
8. CONCLUSION	25
9. L'HORIZON 2012 : LE PROJET DES NOUVELLES MÉDIATHÈQUES.....	25
PARTIE 2 : LA RÉSERVE, UNE NOTION ASSEZ PEU DÉFINIE	28
1. UNE LITTÉRATURE PROFESSIONNELLE PEU ABONDANTE.....	28

1.1.	<i>Les précurseurs</i>	28
1.2.	<i>Un plaidoyer en faveur des réserves</i>	29
1.3.	<i>Des critères de sélection affinés</i>	31
1.4.	<i>Une synthèse sur l'état des réserves dans les bibliothèques françaises</i> 32	
1.5.	<i>Le rapport de synthèse du Groupe de Travail Réserve de la Bibliothèque nationale</i>	33
1.6.	<i>Quelques articles isolés</i>	35
1.7.	<i>De nombreux mémoires de l'Enssib</i>	35
2.	UN CERTAIN SILENCE DES TEXTES OFFICIELS.....	36
3.	LA LITTÉRATURE SUR LES RÉSERVES DES BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES	38
4.	CONCLUSION	39
PARTIE 3 : UNE MULTIPLICITÉ D'ATTENTES ET DE PRATIQUES		40
1.	DES RÉSERVES PEU MISES EN AVANT.....	40
1.1.	<i>Des sites quasi muets sur les réserves</i>	40
1.2.	<i>L'exception de la BnF</i>	42
2.	DES COLLECTIONS EN RÉSERVE TRÈS VARIÉES.....	42
2.1.	<i>Des contours typologiques difficiles à définir</i>	42
2.2.	<i>Quelques éléments d'explication</i>	43
2.3.	<i>Pas d'accord théorique</i>	44
2.4.	<i>Des critères de sélection non formalisés</i>	45
3.	DES LOCAUX VARIÉS	46
3.1.	<i>Des réserves souvent insatisfaisantes</i>	46
3.2.	<i>Des bâtiments qui imposent leurs contraintes aux collections et non l'inverse</i>	46
4.	DES MODES DE CONSULTATION PLUS UNIFIÉS	47
5.	A QUOI SERT LA RÉSERVE ?	47
5.1.	<i>Des réponses de responsables diverses</i>	47
5.2.	<i>Des réserves toujours bien présentes</i>	48
6.	UNE NOTION DIFFICILE À SAISIR	49

PARTIE 4 : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES RÉSERVES DE DEMAIN ?.....	50
1. UN TERME POLYSÉMIQUE	50
1.1. <i>Plusieurs définitions</i>	50
1.2. <i>Une connotation</i>	52
1.3. <i>Une oscillation classique entre idéal et pratiques</i>	52
1.4. <i>Bilan</i>	52
2. UNE RÉSERVE, LE MEILLEUR LIEU DE CONSERVATION ?	53
2.1. <i>Mettre en réserve pour mettre à l’abri</i>	53
2.2. <i>Des exigences et des techniques qui changent</i>	54
2.3. <i>Continuer d’apporter un plus</i>	55
2.4. <i>Bilan</i>	58
3. QUELQUES ENJEUX DE LA COMMUNICATION RÉSERVÉE.....	58
3.1. <i>Des publics plus nombreux et plus divers</i>	58
3.2. <i>Un effort particulier sur la communication et la consultation</i>	59
3.3. <i>Associer le public à la conservation</i>	60
3.4. <i>La réserve et les chercheurs</i>	62
3.5. <i>La réserve et les autres publics</i>	63
4. LA RÉSERVE, LES DOCUMENTS LES PLUS PRÉCIEUX ?	64
4.1. <i>Réserve et patrimoine</i>	64
4.2. <i>Les critères de sélection des imprimés</i>	65
4.3. <i>Réserves larges ou réserves restreintes</i>	65
4.4. <i>Réserves et nouveaux supports</i>	66
CONCLUSION.....	72
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	74
TABLE DES ANNEXES	77

Introduction

« Penser la réserve à l’horizon 2012 », sujet qui m’a été proposé par le directeur de la Bibliothèque municipale de Dijon, s’inscrit d’abord dans la réalité purement dijonnaise.

L’horizon 2012 est en effet le terme prévu pour l’ouverture de deux médiathèques : l’une, la Médiathèque Encyclopédique Contemporaine (MEC), comprendra les collections destinées au prêt et à l’étude ainsi que deux fonds patrimoniaux modernes, les fonds culinaire et local, tandis que l’autre, la Médiathèque Patrimoniale et d’Information (MPI), située dans les bâtiments actuels rénovés et restructurés, accueillera les fonds patrimoniaux anciens antérieurs à 1900 et les documents iconographiques¹. C’est dans ce cadre-là que la bibliothèque souhaite réfléchir à la future organisation de sa ou de ses réserve(s).

Toutefois, par delà l’horizon dijonnais, il y a en réalité là implicitement une invitation à réfléchir de façon beaucoup plus large à la notion de réserve. L’horizon 2012 n’est plus alors le terme fixé pour une réorganisation précise dans une bibliothèque donnée mais il devient un véritable « horizon », un délai proche sans être totalement immédiat.

Penser la réserve à l’horizon 2012, c’est réfléchir à la notion de réserve dans le court et le moyen terme, sachant que la réserve que l’on conçoit et réfléchit pour 2012 doit tenir compte des réalités d’aujourd’hui mais aussi et surtout anticiper celles de demain puisqu’elle restera en service un certain nombre d’années.

Mon propos dans cette étude n’est donc ni de dresser un tableau des réserves existantes, ni de faire un travail de réorganisation de la réserve de Dijon pour 2012, mais de donner des pistes de réflexion concernant la notion de réserve à partir de l’analyse des théories et pratiques existantes en matière de réserve.

En abordant le monde des réserves, je me suis trouvée assez vite confrontée à un certain nombre de paradoxes qui ont guidé la construction des réflexions et des perspectives abordées dans ce mémoire.

¹ Etant donné l’avancement du dossier, il est possible que la date de 2012 doive être quelque peu repoussée.

Sans réelle expérience des réserves, il m'a d'abord fallu étudier de façon approfondie la constitution et le fonctionnement de la réserve de Dijon. Cette bibliothèque constituait un terrain d'étude concret et c'est sur cette réserve précise que portait d'abord la commande de la bibliothèque. C'est de l'examen de cette réserve qu'ont surgi plus de questions que de certitudes.

Désireuse de compléter, conforter ou infirmer ces analyses et de quitter le terrain dijonnais, je me suis alors tournée vers la littérature théorique : les collections les plus précieuses des bibliothèques, les éléments les plus précieux des fonds patrimoniaux devaient avoir fait l'objet d'une réflexion théorique particulièrement poussée qui pourrait m'aider dans mes réflexions. De manière paradoxale, la littérature professionnelle sur les réserves n'est pas très abondante et si elle est assez diserte sur certains points, elle est loin de répondre à toutes les interrogations que l'on peut se poser en matière de réserve.

Surprise par cette constatation, j'entamai alors une troisième démarche : si la littérature théorique était peu prolixe sur les réserves, c'est peut-être parce que les pratiques dans ce domaine étaient rôdées, que les réserves fonctionnaient bien et qu'il n'avait tout simplement pas semblé nécessaire de formaliser, de théoriser tout cela. Pour des questions de temps et en raison de la nature de ce mémoire, je me suis contentée dans cette étape de faire des sondages, et non une étude exhaustive, auprès de certaines bibliothèques patrimoniales, en particulier celles qui avaient eu à se pencher récemment sur la question des réserves dans le cadre d'une construction nouvelle. Nouveau paradoxe, les conceptions de la réserve apparaissent très diverses, tant en terme de local que de contenu.

Force est alors de constater que la réserve est avant tout un ensemble de pratiques qui fonctionnent sans avoir de fondements théoriques très affirmés. Le terme connaît de nombreuses acceptions², qui seraient assez facilement compréhensibles si celles-ci dépendaient uniquement du type de bibliothèque dont on parle : on

² J'exclue d'emblée de cette étude les cas où le terme de « réserve » désigne simplement des magasins de conservation abritant des collections consultables en différé pour me concentrer sur les réserves dites précieuses.

conçoit assez facilement que la réserve renvoie à des réalités différentes selon que l'on possède les collections de la Bibliothèque nationale de France (BnF), d'une bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR), d'une petite bibliothèque municipale, d'une bibliothèque municipale classée (BMC), d'une bibliothèque universitaire ou interuniversitaire (BU, BIU), d'une bibliothèque de Grand Etablissement (BGE)..., du pays dans lequel on se trouve, du type de bâtiment dans lequel se déploie la bibliothèque (bâtiment ancien/bâtiment neuf, bâtiment ramassé/bâtiment étendu, bâtiment de plein pied/bâtiment à niveaux). Mais ces acceptions différentes ne recourent pas forcément les clivages précédents.

Plusieurs questions ont émergé alors pour lesquelles ce mémoire cherchera à tracer des pistes de réflexion : à quoi sert vraiment la réserve aujourd'hui dans une bibliothèque ? Quel sens peut-on lui donner dans le contexte actuel ? Quelles réalités et changements faudrait-il peut-être davantage intégrer dans toute réflexion sur la réserve ? Peut-il y avoir une notion de réserve ?

Partie 1 : Une réserve à la bibliothèque de Dijon ?

Mon terrain d'étude privilégié a d'abord été la réserve de la Bibliothèque municipale de Dijon. Mon contact avec les réserves se limitait en effet jusque-là à quelques séances d'histoire du livre à la Réserve des Livres rares de la BnF, à la consultation de deux manuscrits à la Bibliothèque municipale d'Arras et à la fréquentation de la réserve de la Bibliothèque municipale d'Orléans à l'occasion d'un stage d'un mois dans cette bibliothèque. Une réserve me paraissait une réalité assez simple à appréhender : c'était le rassemblement, dans un local plus sécurisé, des documents les plus précieux d'une bibliothèque qui étaient forcément soumis à des conditions de communication plus restreintes que les autres.

1. La bibliothèque patrimoniale à l'étroit en centre-ville

Pour pouvoir appréhender la réserve de Dijon, il est d'abord nécessaire de prendre connaissance de l'histoire d'un bâtiment historique de centre-ville. Le risque est sinon de ne comprendre aucune des réalités surprenantes que l'on découvre fréquemment en matière de réserve, et plus généralement dans toute l'organisation des collections de l'établissement.

Il n'est pas dans mon propos de refaire ici tout l'historique de cette bibliothèque³. Il suffira de mentionner que la section Patrimoine, qui comprend la réserve, est installée conjointement avec la bibliothèque d'étude, les bureaux du réseau et le site Centre-Ville-Jeunesse dans un ancien hôtel particulier légué par le président du Parlement Odinet Godran en 1581 à la Ville et aux Jésuites, rapidement transformé par ces derniers en collège⁴, et dans ses extensions. Dès 1523, une

³ L'histoire de l'établissement et des bâtiments est assez bien documentée jusqu'au début du XXe siècle par les travaux des conservateurs Charles Oursel et Pierre Gras cités dans la bibliographie.

⁴ On appelle usuellement cet ensemble « les Godrans » ou le « Carré des Godrans ». Bien sûr, la Bibliothèque municipale de Dijon ne se limite pas à ce seul bâtiment historique. La bibliothèque est en effet un réseau qui comprend, en plus des Godrans, cinq bibliothèques de quartier (Centre-Ville-Adultes, Fontaine d'Ouche, Mansart, Maladière, Port-du-Canal), un bibliobus et bientôt, une nouvelle bibliothèque de quartier, la médiathèque Champollion, dont l'ouverture est prévue pour juin 2007.

bibliothèque religieuse prend place dans ces locaux, suivie en 1701 par une bibliothèque publique. Au fil des siècles, la bibliothèque, devenue municipale en 1803, cohabite avec différentes institutions et grignote peu à peu de l'espace dans le pâté de maisons situé autour du collège initial. L'histoire de la bibliothèque est celle d'une perpétuelle quête de place et d'espaces de stockage dans des bâtiments forcément de moins en moins adaptés aux besoins d'un établissement moderne.

Ainsi en 1909, la chapelle des Jésuites échoit à la bibliothèque qui en fait sa salle de lecture. Par la suite, d'autres bâtiments seront encore investis par l'établissement mais malgré cela, la bibliothèque des Godrans manque cruellement d'espace.

Au manque de place, il faut ajouter également les dégradations. Les bâtiments sont en effet très endommagés : une poutre maîtresse s'est effondrée en 1987 dans une des salles historiques, la salle du Tombeau⁵. Toutes les salles classées⁶ avec leurs rayonnages sont désormais étayées sur 1200 m². La Ville, qui a été très longue à prendre le problème à bras le corps, semble s'être enfin décidée à construire et à réhabiliter ce bâtiment de centre-ville.

La remarque du conservateur Charles Oursel qui concluait son évocation de la bibliothèque en 1911 par ces mots : « [...] on conviendra aisément que la bibliothèque de Dijon n'a pas souffert de son installation dans de vieux bâtiments⁷ » semble aujourd'hui exagérément optimiste ou délicieusement ironique a posteriori.

Dans cet ensemble architectural, les collections patrimoniales et d'étude ont longtemps été mêlées sans distinction. La séparation n'a commencé à y être effectuée qu'à partir des années 90.

⁵ Le nom de cette salle est dû à la présence d'une petite maquette de 1804 en bois et plâtre rehaussé de polychromie représentant le tombeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Cette maquette, l'un des objets précieux de l'établissement, s'est d'ailleurs brisée lors de l'effondrement et a dû être restaurée.

⁶ Le collège des Godrans a fait l'objet de quatre inscriptions à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques pour la chapelle et la porte du XVI^e siècle donnant sur la rue (10 novembre 1925), pour le puits d'amour dans la cour (9 juin 1927), pour les deux salles du 1^{er} étage, la salle des Mémoires et la salle du Globe (12 octobre 1972), ainsi que pour la salle des Devises avec son plafond (10 février 1992).

⁷ Charles Oursel, p. 8.

2. Un historique de la réserve mal connu

Bien que l'histoire générale de la bibliothèque soit assez bien documentée, nul ne sait exactement quand la réserve a été mise en place⁸ : il semble qu'elle prenne naissance sous l'impulsion du conservateur Charles Oursel (directeur de 1904 à 1942), et elle a sans doute toujours occupé le lieu qui est le sien aujourd'hui. Personne, y compris parmi les anciens de la bibliothèque, n'en sait davantage⁹.

La seule trace aisément accessible de l'histoire de la réserve est un inventaire manuscrit sur un petit cahier, assez abîmé et non daté, dans lequel sont notés les cotes et les titres des ouvrages « Res. » jusqu'en 1996¹⁰. L'examen de l'écriture de ce cahier ne suffit cependant pas à dater les débuts de la réserve parce que l'inventaire est rétrospectif.

La bibliothèque comporte également un Enfer¹¹, constitué de 123 livres érotiques édités de 1589 à 1984, rangés dans un petit meuble en marqueterie. Cet Enfer, commencé sans doute à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle, ne fait pas partie de la réserve, contrairement à ce qui arrive parfois dans les bibliothèques. La date de sa constitution ne peut donc pas aider à dater les débuts de la réserve dijonnaise.

3. Quel lieu pour quelle réserve ?

3.1. La tribune...

Au premier abord, la réserve semble assez bien délimitée : à la bibliothèque, « aller à la réserve » signifie monter dans la tribune nord de la chapelle qui fait office de salle de lecture depuis 1909. Se trouvent, dans trois chapelles de cette tribune, les ouvrages rares et précieux cotés « Res. » Il ne s'agit donc pas d'un local fermé mais d'un espace ouvert.

⁸ Ceci n'est pas propre à la Bibliothèque municipale de Dijon : il arrive assez fréquemment qu'une bibliothèque ait ainsi perdu en partie les traces de sa propre mémoire.

⁹ Un examen des archives de la bibliothèque permettrait sans doute d'en savoir davantage mais ce travail n'avait pas sa place dans le cadre de ce mémoire.

¹⁰ Le contenu de ce cahier est aujourd'hui repris dans l'inventaire Excel de la réserve, disponible en version papier en salle de lecture et sous l'arborescence informatique AcBm, accessible à l'ensemble du personnel.

¹¹ Cet Enfer a donné son nom à la salle historique qui le renferme ; son inventaire est consigné dans un petit cahier manuscrit. Il a cessé d'être alimenté en 1986. Les ouvrages de cet Enfer portent les cotes 95 000 à 95 123.

3.2. ... et bien d'autres lieux

En réalité, tous les documents rares et précieux susceptibles de faire l'objet d'une mise en réserve sont loin d'être tous réunis là.

Les manuscrits se trouvent également en partie sur cette tribune, dans des armoires à porte grillagée avec des rideaux, mais également dans une petite pièce fermée constituant l'arrière-chœur de la salle de lecture et dans une des salles historiques de la bibliothèque, la salle des Mémoires¹², pour ceux qui ont été achetés récemment. Certains sont placés dans des coffres.

Les autographes sont également conservés dans l'arrière-chœur mais les grands formats sont dans un meuble adapté dans une salle de travail interne (salle 20).

Les incunables se trouvent dans l'une des salles historiques étayées, la salle de l'Enfer, dans une armoire à porte grillagée. Certains sont également dans un coffre.

Les estampes en feuilles sont éparpillées dans toute la bibliothèque : il s'en trouve dans une salle de travail interne, dans un coffre, pour une série particulièrement précieuse (série Jean Duvet), dans une salle aujourd'hui en travaux, le Cabinet des Estampes, ce qui a amené à déplacer ces estampes dans une des salles étayées, la salle du Tombeau. Les estampes reliées sont sur la tribune nord de la salle de lecture, à côté des ouvrages cotés « Res. » et au coffre.

Les objets quant à eux sont pour beaucoup en salle 20 ; certains décorent les différentes parties du bâtiment. Le personnel en « retrouve » régulièrement dans la bibliothèque.

Les archives de l'institution sont conservées dans une salle de travail interne (salle 63) fermée à clé.

Bref, on peut trouver des documents rares et précieux dans au moins une dizaine de localisations différentes, sans compter les ouvrages précieux encore dans les magasins classiques.

Si l'on entend par réserve un local ou des locaux propres à conserver des documents rares ou précieux, il n'y a donc pas de réserve, ni au singulier ni au pluriel, à la bibliothèque de Dijon¹³. Seuls les coffres peuvent s'apparenter à des lieux de véritable mise à l'abri sur le plan de la sécurité. Il y a cependant une

¹² Ainsi nommée car elle contient des mémoires de droit.

multitude de documents rares et précieux, et plusieurs lieux sans continuité physique entre eux font office de réserve. Dès lors, pour s'y retrouver, de nombreux placiers sont nécessaires (pour les manuscrits, pour les estampes, pour l'un des coffres).

4. Une réserve à géométrie variable

L'absence de lieu de conservation clairement identifiable engendre une certaine confusion au sein même du personnel de la section Patrimoine. Plusieurs acceptions assez différentes de la réalité « réserve » voisinent sans se recouper et les contours typologiques de celle-ci restent assez flous.

Le seul consensus concerne les ouvrages cotés « Res. » situés sur la tribune. Tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit bien là de la réserve mais pour les uns, c'est toute la réserve, tandis que pour d'autres ce n'est qu'une partie de la réserve. Les documents mis au coffre font de même indéniablement partie de la réserve. Ils ne portent cependant pas la cote « Res. » car ils ont en général gardé leur cote d'origine : « Ms. » pour les manuscrits, « Est. » pour les estampes ou nom propre pour les ouvrages des fonds particuliers (par exemple, Breuil II 244). Si la réserve ne peut être identifiée par un lieu, elle ne l'est donc pas non plus par une cote unique, y compris dans sa définition la plus restreinte.

Les désaccords portent sur à peu près tous les autres documents. Pour certains, les manuscrits et les incunables font partie de la réserve bien qu'ils ne soient pas à la tribune et ne portent pas la cote « Res. » Pour d'autres au contraire, manuscrits et incunables ne sont pas dans la réserve puisqu'ils ne sont pas à la tribune et ne portent pas la cote « Res. » C'est un véritable casse-tête pour le nouvel arrivant !

Les objets, le médaillier¹⁴ et les estampes suscitent des réactions encore plus vives : les discussions ne portent alors plus seulement sur le fait de savoir si objets et estampes sont dans la réserve à Dijon, mais dérivent tout de suite sur le fait de savoir si ils devraient y être, et les avis sont très variés... Les archives de la bibliothèque ne se trouvent pas en réserve.

¹³ En 1995, l'idée de déménager la collection cotée « Res. » dans une salle plus protégée et plus vaste, la salle du Trésor, a été évoquée mais n'a pu être suivie d'effet, cette salle ayant dû accueillir finalement des bureaux de travail interne.

¹⁴ La bibliothèque possède un médaillier déposé en partie au Musée archéologique.

Conséquence de l'absence de véritable lieu de conservation, les contours typologiques de la réserve sont assez flous y compris dans l'établissement. De nombreux documents font pourtant l'objet d'une consultation restreinte de la même façon que les documents cotés « Res. ».

5. La collection cotée « Res. »

Si l'on considère la réserve dans son acception la plus restreinte, c'est-à-dire les ouvrages cotés « Res. », on constate une certaine cohérence du fonds documentaire.

5.1. Des critères de sélection empiriques

Les critères de mise en réserve, s'ils sont globalement clairs, sont cependant assez flous dans le détail ; ils ne sont pas formalisés et il m'a été difficile d'obtenir des réponses nettes sur ce qui présidait au choix de cette collection de réserve.

D'après les dires des responsables, on met en réserve la bibliophilie contemporaine mais pas les livres d'artistes dont le prix est inférieur à 150 € qui eux peuvent être empruntés par les lecteurs sur le site de la bibliothèque de quartier Mansart. Les ouvrages entre 500 et 8 000 € y vont ; un imprimé du XVIIe siècle valant 10 000 € ira directement au coffre. Pour les ouvrages repérés dans les fonds généraux, les critères classiques président à leur passage en réserve, et tout ceci est en grande partie fondé sur l'expérience.

En réalité, un examen de l'inventaire de cette collection montre que les critères de prix sont beaucoup plus larges pour justifier la mise en réserve : ils varient, depuis 1980, de 80 F à 3 890 € pour les extrêmes ; la plupart des ouvrages coûtent au moins 200-300 €. Bien sûr, la valeur vénale n'est pas le seul critère de mise en réserve : on prend aussi en compte l'unicité (Res. 1494 à 25 € seulement), la fragilité des matériaux (Res. 2734-2737 : livres pour enfants mal-voyants et éditeur local), le rapport avec les fonds Bourgogne et Gastronomie (cotes L et G)... Bref, les critères de sélection de mise en réserve à Dijon sont assez classiques et reposent sur l'expérience des conservateurs et personnels successifs qui travaillent au Patrimoine.

5.2. Des manques et quelques rares incohérences

Tous les imprimés anciens et précieux de la bibliothèque ne se trouvent pas en réserve : certains demeurent dans les fonds anciens (cotes numériques) parce qu'ils n'ont pas encore été repérés et également parce qu'ils seraient très nombreux à devoir passer en réserve, comme dans toute bibliothèque patrimoniale. Ils garnissent les étagères classées des salles historiques : on évite alors de les sortir des rayonnages pour ne pas dépareiller l'aspect esthétique des salles¹⁵. D'autres ouvrages précieux encore peuvent se trouver dans des fonds particuliers que l'on ne doit pas démanteler. Depuis quelques années enfin, un ouvrage ancien acheté pour les fonds culinaire (G) ou local (L) même assez cher n'est pas systématiquement mis en réserve mais inséré dans les fonds anciens ou XIXe (cotes FA et FD) pour préparer la partition des collections dans l'hypothèse de la construction d'une nouvelle médiathèque¹⁶. Tous les imprimés rares ou précieux de la bibliothèque ne se trouvent donc pas mis en réserve. Les collections cotées FA et FD ne sont pas actuellement des collections de réserve puisqu'elles ne font pas l'objet d'une communication restreinte ; elles comportent cependant des ouvrages indéniablement précieux.

5.3. Un mode de constitution visible

Lorsque l'on parcourt les rayonnages du fonds coté « Res. », on peut avoir un aperçu du mode de constitution de la réserve. Au début, ont été mis en réserve beaucoup d'ouvrages anciens sortis des magasins de la bibliothèque : sur les rayons prédominent nettement les reliures anciennes. Peu à peu, des achats ont été faits spécifiquement pour la réserve : la collection devient plus contemporaine au point qu'aujourd'hui, certains formats, comme les très grands formats, ne sont plus constitués que de livres de bibliophilie contemporaine¹⁷. Les petits formats, sortis très nombreux des magasins pour être mis en réserve au début de la constitution de la collection, s'accroissent beaucoup moins depuis une vingtaine d'années car les ouvrages anciens sont très onéreux, la bibliophilie contemporaine n'est pas friande

¹⁵ Depuis l'effondrement de 1987 et la pose des étais, la dimension esthétique laisse évidemment beaucoup à désirer.

¹⁶ C'est le cas pour un achat récent, *Le confiturier royal* de François Massialot, édité en 1776, et qui a coûté 600 €. Il n'est pas entré en réserve mais dans la collection FA (FA I-1282).

de ce genre de format et beaucoup d'ouvrages, lorsqu'ils sont achetés aujourd'hui, vont directement dans les collections fonds ancien ou fonds XIXe (cotes FA ou FD).

6. Des conditions de conservation précaires

Que l'on considère la réserve dijonnaise dans son sens le plus restreint ou le plus large, il est évident qu'un certain nombre des recommandations prescrites en matière de conservation ne sont pas respectées. Il est même tout simplement impossible d'envisager qu'elles le soient dans l'état actuel du bâtiment.

6.1. Un risque d'effondrement général

Toute la bibliothèque de Dijon, y compris donc les parties qui comprennent des documents rares ou précieux, est soumise à un risque d'effondrement exceptionnel. Il ne s'agit pas là d'un risque théorique, commun à toutes les bibliothèques : en 1987, une poutre maîtresse s'est effondrée entraînant la mise en place d'étais dans de nombreuses salles. Un audit des bâtiments en vue d'une éventuelle restructuration dans les années à venir a amplement souligné tous les manquements aux règles les plus élémentaires de sécurité. Un incendie par exemple dans un tel bâtiment aurait des conséquences bien plus importantes que dans un bâtiment neuf. Il faut noter cependant que la chapelle, où sont entreposés les documents cotés « Res. », une partie des manuscrits, les estampes en recueils et des objets divers, est la seule partie du bâtiment sur laquelle le cabinet chargé de l'audit puisse écrire « Aucun désordre significatif n'est à signaler sur cette structure¹⁸ ». La réserve officielle de la bibliothèque est donc bien placée dans un des endroits les moins exposés du bâtiment sur le plan structurel mais non sur le plan fonctionnel.

¹⁷ Dans le cadre d'un travail pour la bibliothèque, j'ai été amenée à faire une évaluation typologique de la réserve de 1995 à 2006.

¹⁸ *Schéma Directeur de Développement de la Lecture Publique, Etude de programmation architecturale. Phases 1, 2 et 3*, 25 avril 2005, p. 32.

6.2. Des conditions atmosphériques déficientes

On attend usuellement de la réserve des conditions environnementales caractérisées par une température stable autour de 18°C, une hygrométrie relative autour de 50% et une surveillance de la luminosité¹⁹.

A Dijon, la tribune est éclairée en partie par la lumière naturelle. Même si les fenêtres sont masquées par d'épais rideaux, la lumière entre en effet par les impostes²⁰. Le soleil n'arrive cependant jamais directement sur les documents.

Au même endroit, la température et l'hygrométrie varient également en raison de la présence d'un public de lecteurs ou de visiteurs d'expositions²¹ qui engendrent forcément respiration, transpiration, humidité, qui passent, ouvrent et ferment les portes donnant indirectement sur la rue. Pendant l'hiver fonctionnent également un éclairage et un chauffage central à air pulsé. Celui-ci a d'ailleurs au fil des ans noirci quelque peu les murs. Malgré cela, la tribune est un des lieux de la bibliothèque où les variations de température sont sans doute les moins fortes.

Les documents de la tribune ne sont pas isolés de la poussière, même si le problème a été récemment atténué par l'installation de rideaux devant la plupart des étagères depuis quelques années.

Il est cependant remarquable de noter que malgré ces conditions de stockage, qui ne répondent finalement à aucune des préconisations en matière de conservation, les documents de la tribune n'ont jamais connu de problèmes particuliers (insectes, moisissures...).

Dans les magasins et salles de travail où sont entreposés d'autres documents précieux susceptibles d'appartenir à une réserve, les conditions atmosphériques sont les conditions ambiantes. Elles sont certes mesurées²² mais sans que l'on puisse agir sur elles lorsqu'une anomalie trop forte est constatée, ce qui est régulièrement le cas. Les magasins ne sont pas chauffés en hiver²³ et il peut y faire jusqu'à -2°C (en salle des Devises où se trouvent des fonds particuliers) tandis

¹⁹ Pour connaître les prescriptions en la matière, *Protection et mise en valeur du patrimoine...*, chapitre 1 ou IFLA, *Principes de conservation*, p. 25-33.

²⁰ Les conditions d'exposition à la lumière ne sont mesurées que pour les expositions.

²¹ La section Patrimoine et l'Etude ne disposent d'aucune salle d'exposition particulière. Les expositions, nombreuses, se tiennent donc dans la salle de lecture ; il y en a très régulièrement.

²² La bibliothèque possède plusieurs appareils de mesure (un dosimètre et des thermohygromètres). Les thermohygrographes sont à tambour et n'ont jamais été étalonnés.

qu'en été, les thermographes relèvent régulièrement une température de 30°C (par exemple dans la salle de l'Enfer où se trouvent les incunables). Deux infestations ont eu lieu en 1994 (salle Boullemier) et en 2005 (salle du Tombeau) mais, rapidement traitées, elles n'ont pas touché de documents particulièrement précieux.

6.3. Des conditions de sécurité inégales

Parmi les documents rares et précieux, seuls ceux qui sont enfermés dans les trois coffres sont réellement protégés. Tous les autres lieux de stockage sont plus ou moins ouverts.

La tribune, bien qu'elle soit interdite au public, est accessible par deux escaliers et par un ascenseur donnant sur le local des magasiniers, en interne pourrait-on dire. Objectivement, il paraît difficile qu'un lecteur puisse y avoir accès sans se faire assez vite remarquer par les personnes en service dans la salle de lecture. En revanche, lors d'expositions par exemple, des électriciens peuvent être amenés à monter seuls sur la tribune pour faire des réglages.

Les autres magasins ne sont pas fermés. Leur accès semble cependant assez difficile à un individu isolé. Seuls quelques magasins sont réputés sûrs : celui où se trouvent par exemple les ouvrages anciens et XIXe achetés récemment (cotes FA et FD) et les ouvrages du fonds Breuil.

Le soir, toute la bibliothèque est mise sous alarme (détection automatique d'incendie et système anti-intrusion).

En ce qui concerne la sécurité par rapport au personnel, les clés des trois coffres²⁴ se trouvent dans le bureau du conservateur du Patrimoine²⁵. Toutes les personnes de la section en connaissent l'emplacement. Chacun peut venir prendre la clé pour aller chercher un document. Quant aux documents précieux qui sont en magasin, sur la tribune ou dans les salles de travail interne, tout le personnel de la section Patrimoine, du site de l'Etude et même de la bibliothèque peut théoriquement y accéder sans aucun obstacle.

²³ Suite à l'effondrement précédemment évoqué. En effet, celui-ci était peut-être dû à une trop grande sécheresse du bois liée au chauffage.

²⁴ La bibliothèque a trois coffres, eux aussi quelque peu dispersés : deux sont situés sur la tribune, un autre, celui des imprimés, dans l'arrière-chœur.

²⁵ Une autre clé se trouve encore dans le bureau du directeur mais ce n'est pas celle qui est utilisée couramment.

6.4. Des efforts de conditionnement

Malgré tout, une attention certaine a été portée au rangement et au conditionnement des documents.

Les documents cotés « Res. » sont classés par format, sans distinction thématique ou d'époque : est donc adopté le classement considéré comme le meilleur pour la conservation²⁶. Les cotes sont le reflet de ce classement²⁷.

Un certain nombre de documents fragiles sont emboîtés : des campagnes annuelles sont menées avec un budget de 3 300 € par an. D'autres documents sont mis sous pochettes terphane, les codes barres sont collés sur du papier permanent inséré dans les ouvrages, des serpentes peuvent également être glissées entre les pages pour éviter les reports de couleur... Bref, un soin tout particulier est apporté au conditionnement de ces documents.

Les manuscrits et les incunables connaissent également des conditions de conservation assez soignées (boîtes individuelles lorsque ceci est nécessaire). C'est le cas également des autographes et de certains objets. En revanche, un grand nombre de documents précieux, comme certains dessins ou estampes, sont encore dans des conditionnements de fortune.

7. Une consultation semi-surveillée

Comme dans la plupart des bibliothèques, les documents de la réserve ont des conditions de communication et de consultation particulières, plus restreintes et plus surveillées.

7.1. Un signalement des documents précieux complexe

Les ouvrages précieux sont diversement signalés. Les ouvrages de la cote « Res. » font l'objet d'un inventaire Excel disponible en salle de lecture sous forme papier et en interne informatiquement. Certains d'entre eux apparaissent à l'OPAC,

²⁶ *Protection et mise en valeur...*, p. 26.

²⁷ Les cotes Res. 1 à 999 accueillent les petits formats inférieurs à 20 cm, Res. 1000 à 2499 accueillent les moyens formats entre 20 et 28 cm, Res. 2500 à 3499 accueillent les grands formats de 28 à 40 cm et à partir de Res. 3500, on trouve les très grands formats supérieurs à 40 cm. La collection est pour l'instant arrivée aux cotes Res. 341 pour les

lorsqu'ils sont entrés en réserve après 1970. Les manuscrits sont signalés dans le *Catalogue Général des Manuscrits* et ses suppléments (imprimés ou dactylographiés) ; certains apparaissent à l'OPAC (lorsqu'ils appartiennent à des fonds particuliers entrés à la bibliothèque avant 1902, date de la rédaction du catalogue des fonds particuliers qui a lui-même fait l'objet d'une conversion rétrospective). Les autographes et les objets font l'objet de deux inventaires sous Excel. Les incunables apparaissent à l'OPAC depuis que leur catalogue, le « Pellechet », a fait l'objet d'une rétroconversion. Quant aux estampes, une bonne partie n'est pas encore traitée ; certaines estampes précieuses sont signalées dans un plan de classement. Les ouvrages précieux des fonds particuliers, lorsqu'ils sont traités, peuvent apparaître à l'OPAC ou dans le fichier papier.

Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du signalement informatique de l'ensemble des ouvrages précieux de la bibliothèque vis-à-vis du public. Pour le personnel en revanche, tous les inventaires existants sont accessibles sous une arborescence informatique commune (AcBm).

7.2. La communication

La communication des ouvrages ne semble pas poser de problème particulier si ce n'est qu'en raison de la température des magasins, les documents rares et précieux conservés ailleurs qu'à la tribune de la salle de lecture subissent un « choc thermique » lorsqu'ils sont communiqués. La possibilité de créer une sorte de sas en laissant au document le temps de se réchauffer entre la demande et la communication a été évoquée il y a quelques années mais n'a pu être mise en œuvre.

Lorsqu'un document « Res. », ou un manuscrit est consulté par un lecteur, il est remonté immédiatement à sa place après la consultation (alors que pour les documents plus communs, les magasiniers attendent d'en avoir un certain nombre pour aller les ranger en magasins).

petits formats, Res. 1514 pour les moyens formats, Res. 2814 pour les grands formats et Res. 3596 pour les très grands formats.

Le personnel des magasiniers est bien formé et relativement stable. De nombreuses personnes de la section Patrimoine ont suivi des formations. Les manipulations engendrées par la communication sont donc satisfaisantes.

7.3. Des demandes surveillées

La demande se fait en deux temps. Lorsqu'un lecteur souhaite consulter un document précieux, il doit laisser sa carte de lecteur et remplir deux bulletins de demande de consultation : un bulletin général, commun à tous les lecteurs de la salle d'étude, et un bulletin particulier réservé aux ouvrages à communication restreinte (ouvrages cotés « Res. », fonds particuliers, manuscrits, incunables et estampes²⁸). Ce deuxième bulletin est visé par un bibliothécaire ou un conservateur. On distribue aussi au lecteur un petit fascicule sur les conditions de consultation des documents rares ou précieux ; chacun des termes de ce petit document a été mûrement réfléchi.

Lorsque des personnes viennent consulter un manuscrit médiéval, leur nom ainsi que le sujet de leur recherche est alors communiqué à l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes qui signale lui-même à la BM les demandes de consultations et d'acquisitions de microfilms des manuscrits dijonnais.

7.4. Une consultation en salle d'étude

Les documents précieux ne se consultent pas dans une pièce réservée mais dans la salle de lecture et d'expositions. Les places y sont numérotées et les magasiniers apportent les documents au lecteur.

Quelques places spéciales ont été affectées à la consultation des documents précieux : trois places sont prévues à cet effet dans le chœur et huit autres places en bout des grandes tables de consultation. Le bureau d'un bibliothécaire est tout proche de ces places.

En réalité, le bibliothécaire installé au bureau de surveillance voit assez mal les trois personnes qui se trouvent certes devant lui mais de dos et il n'a pas une vue parfaite non plus sur les huit autres places par rapport auxquelles il est de biais. De

²⁸ La communication restreinte ne se limite pas aux documents cotés Res. mais s'étend à des fonds entiers. Communication restreinte et réserve ne se recoupent donc pas : on ne peut définir la réserve comme l'ensemble des documents faisant l'objet d'une communication restreinte.

même, en pratique, les magasiniers n'osent pas toujours faire déplacer un lecteur qui, ayant déjà une place dans la salle, souhaite consulter en plus un livre précieux. Enfin, les trois places de consultation sont situées juste en face des pupitres pour lire les journaux ce qui fait un mélange des publics et des supports consultés peu propice à une surveillance réelle et efficace.

Pour l'instant, la bibliothèque n'a jamais eu cependant à constater de dégradation, volontaire ou non, sur un document précieux.

7.5. Un matériel approprié

Du matériel de consultation est bien sûr proposé aux personnes qui consultent des documents précieux : lutrin, gants blancs, presse papier malléable. Seuls les crayons de papier sont en théorie acceptés mais cette exigence n'est pas toujours vérifiée.

7.6. Une politique de reproductions surveillée

La politique en matière de reproduction est assez libérale quoique surveillée. Les lecteurs ne peuvent pas faire de photographies numériques des documents précieux dans la salle de lecture. Ils doivent prendre rendez-vous et peuvent alors faire leurs prises de vue dans une pièce spéciale, sous la surveillance d'un conservateur qui bien souvent leur fournit aussi des idées et suggestions pour faire les meilleurs clichés. La frontière entre la surveillance et le support technique est souvent bien mince. Du matériel est également mis à disposition du lecteur qui souhaite faire des photos.

7.7. Une politique en matière d'expositions exigeante

En matière d'expositions à l'extérieur de la bibliothèque, les documents rares et précieux ne font pas l'objet d'une politique différente de l'ensemble des documents patrimoniaux. Préalablement à tout prêt, la BM de Dijon fait signer au demandeur un cahier des charges et une fiche de renseignement. Ce cahier des charges exige des conditions de transport et d'exposition conformes à ce qui est attendu pour des documents précieux : durée d'exposition inférieure à trois mois, sécurité, thermohygrométrie des vitrines, transport sous la surveillance d'un

conservateur... Il est question d'affiner encore ces exigences pour les rendre plus conformes aux normes idéales de conservation. Des autorisations conjointes de la mairie et de la préfecture sont nécessaires lorsque le document est prêté en France, et celle de la DLL est exigée en plus lorsque le document est prêté à l'étranger. Une évaluation financière des documents prêtés est menée afin de pouvoir les assurer. On remarque que de façon paradoxale, les documents bénéficient de meilleures conditions d'exposition hors de leur établissement que de conditions de conservation dans leur propre bibliothèque.

Globalement, des documents précieux sont assez souvent prêtés à des institutions extérieures. Il n'y a eu jusqu'alors aucun incident particulier à noter. Au sein du personnel, certains souhaiteraient cependant que les documents précieux soient moins souvent ou moins longuement prêtés.

8. Conclusion

Pour conclure, si l'on entend par « réserve » un magasin sous haute sécurité et aux normes, il n'y a pas de réserve à la bibliothèque de Dijon. Si l'on entend par « réserve » une collection de documents précieux, il y a bien une réserve à Dijon qui pourrait sans doute gagner en cohérence. Si l'on associe la réserve à un mode de communication, il y a bien des documents à communication réservée mais qui ne recourent pas forcément les acceptions précédentes.

9. L'horizon 2012 : le projet des nouvelles médiathèques

Le site des Godrans concentre un certain nombre d'inconvénients qui le rendent non seulement malcommode pour accueillir une bibliothèque, et plus encore une réserve, mais même dangereux pour le personnel comme pour le public²⁹. Une

²⁹ Parmi les principales irrégularités relevées par le cabinet Aubry, on peut noter les nombreuses ruptures de niveaux des sols qui engendrent une discontinuité totale des circulations horizontales (toutes les entrées comportent des marches en nombre à chaque fois différent). Les planchers anciens sont inadaptés pour accueillir des bureaux et a fortiori des stockages de livres. Les bâtiments modernes ne sont pas propres à accueillir des bibliothèques, la stabilité au feu n'est pas bonne, les revêtements de sols contiennent de l'amiante, les installations électriques et de chauffage seraient à refaire, la circulation des personnes handicapées à prendre en compte... *SDDL, Etude de programmation architecturale*, 25 avril 2005. Résumé dans *SDDL, Note de synthèse*, 1^{er} septembre 2005.

partie des salles s'est effondrée en 1987. Un plan de sauvegarde a bien été lancé en 1995 mais seule la première phase en est aujourd'hui achevée. Le reste semble ajourné *sine die*.

En matière de lecture publique au centre-ville, la qualité de service n'est guère plus brillante puisque la Centrale Adultes a dû migrer, suite à l'effondrement de 1987, dans un appartement ancien de 180 m² loué par la mairie, très mal adapté lui aussi pour recevoir du public. Il n'est sans doute pas étonnant que le taux d'inscrits des Dijonnais à la Bibliothèque municipale ne soit que de 12%, ce qui est inférieur aux taux d'inscrits dans les métropoles françaises comparables.

Pour pallier ce manque, la Ville et l'Etat ont lancé, en juillet 2001, une consultation pour définir le schéma directeur de réorganisation de la lecture publique. Le Conseil municipal a voté une étude de faisabilité qui a été confiée au cabinet de consultants ABCD. De septembre 2002 à mars 2003, celui-ci a dressé l'état de l'existant et des besoins et a avancé des propositions de réorganisation.

La solution qu'il préconise est celle d'un « schéma d'agglomération multipolaire avec tête de réseau bicéphale », c'est-à-dire une scission des activités actuellement concentrées aux Godrans, avec d'un côté la construction d'une nouvelle médiathèque encyclopédique et contemporaine, la MEC, qui accueillera l'étude, le prêt et les fonds patrimoniaux modernes attractifs comme le fonds local et le fonds culinaire, de l'autre côté la rénovation du site des Godrans, où se trouvera une bibliothèque centrée sur le patrimoine ancien, la médiathèque patrimoniale d'information ou MPI.

Le Conseil municipal a entériné cette décision et le 30 juin 2003 a été lancé le schéma directeur de développement de la lecture publique de Dijon (*SDDL*). A la fin de l'année 2004, le cabinet de consultants Aubry-Guiguet a été choisi sur concours pour remplir une mission de programmation. Il a rendu ses conclusions à la Ville en avril 2006 mais en novembre, les responsables de la bibliothèque n'en avaient pas encore eu connaissance. Une mission portant sur l'organisation administrative de toute la BM a également été programmée fin 2005 et a commencé en octobre 2006.

Bien que l'équipe qui gère la bibliothèque soit laissée dans un certain flou concernant les projets détaillés de construction et de restructuration, un certain nombre de données semblent à présent arrêtées.

- Il y aura bien deux bâtiments (MEC et MPI).
- Les fonds seront scindés à la date de 1900 : ce qui est antérieur restera à la médiathèque patrimoniale (MPI), le reste partira à la médiathèque encyclopédique contemporaine (MEC).
- Les deux fonds patrimoniaux modernes, Bourgogne et Gastronomie, iront à la MEC.
- La MPI sera installée conjointement avec la médiathèque publique du quartier centre-ville.

Le déménagement à la MEC d'une partie des collections et le redéploiement des collections des Godrans à l'intérieur du site même constituent un bon moment pour entamer une réflexion sur les collections, leur localisation, leur logique, leur mise en valeur. Il serait souhaitable que la réserve profite de cette remise en question.

Partie 2 : La réserve, une notion assez peu définie

Pour compléter les observations précédentes et pour pouvoir « penser la réserve », c'est-à-dire réfléchir à la notion de réserve, il était nécessaire de dresser un bilan de la littérature, de la réflexion théorique consacrée au sujet. Qu'attend-on d'une réserve ? Que doit-on mettre en réserve ? A quoi servent les réserves ? Voici quelques-unes des questions qui ont orienté mes recherches.

1. Une littérature professionnelle peu abondante

Dans un passé relativement récent, les publications exclusivement ou en grande partie consacrées aux réserves sont assez peu nombreuses. Quelques articles seulement ont fait date et ils peuvent aujourd'hui encore servir utilement à la réflexion sur le sujet.

1.1. Les précurseurs

Il n'est pas dans mon propos de faire l'inventaire exhaustif de tout ce qui peut avoir été écrit sur les réserves depuis leur apparition. On note cependant que s'il existe dès le XIXe siècle quelques pratiques de mise à l'écart de documents précieux ou rares dans les grandes bibliothèques comme l'Arsenal, la Bibliothèque nationale ou la Bibliothèque royale de Belgique, ces « réserves » ne sont alors quasiment pas évoquées ni pensées en tant que telles dans la littérature professionnelle.

Si Léopold Delisle avait eu l'occasion d'exposer sommairement les règles à observer dans la constitution d'une réserve, il faut en réalité attendre la première moitié du XXe siècle pour voir se mettre en place de façon plus formalisée une réflexion bibliothéconomique sur la notion de réserve. C'est le Congrès

international des bibliothécaires, tenu à Paris en 1923³⁰, qui préconisa de créer des réserves dans les bibliothèques qui n'en possédaient pas encore et souligna la nécessité de réviser sérieusement le contenu de celles qui existaient déjà. Marie-Louis Polain, conservateur à la Bibliothèque nationale, Charles Hirschauer, conservateur de la bibliothèque de la Ville de Versailles et rapporteur de ce congrès, et Amédée Boinet, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, soulignent dans trois articles l'importance et l'intérêt des réserves, tout en déplorant que cette pratique ne soit pas plus répandue. Sont évoquées les finalités de la réserve d'alors : conservation, meilleurs usage et connaissance des ouvrages, préservation des richesses d'art du pays, sécurité contre le vol et les catastrophes diverses (incendie, poussière, destructions dues aux guerres), évaluation de la valeur des richesses de la bibliothèque. Les critères de sélection des ouvrages à mettre à l'abri sont les suivants : rareté, état matériel, âge, provenance, préciosité, reliure, contenu.

Il faut ensuite attendre l'après-guerre pour voir émerger quelques nouvelles réflexions connaissant une certaine audience. La Commission des fonds anciens de la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires (IFLA) se penche sur la question et publie en 1954 des critères détaillés pour la sélection des ouvrages précieux³¹, critères qui connaissent une plus large diffusion lorsqu'ils sont repris dans le guide pratique *Bibliothèques, traitement, catalogage, conservation des livres et des documents*³² publié par la Direction des Bibliothèques de France.

1.2. Un plaidoyer en faveur des réserves

En 1962, Pierre Breillat, alors conservateur en chef de la bibliothèque de Versailles, est chargé de préciser et d'étendre les réflexions de la Commission des fonds anciens. Son travail débouche sur un *Traité des réserves dans les petites et moyennes bibliothèques*³³. A cette occasion, l'auteur découvre l'étendue du travail

³⁰ *Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris en 1923*, Paris, 1925. Les articles concernant les réserves sont ceux de Marie-Louis Polain, « Du classement des incunables sur les rayons dans les bibliothèques », p. 100-110, de Charles Hirschauer, « Inventaire des livres rares ou curieux d'une bibliothèque », p. 111-116, et d'Amédée Boinet, « La protection des richesses d'art des bibliothèques. Mesures indispensables à prendre », p. 117-120.

³¹ *Libri*, vol. 5, 1954, p. 241-247 (non consulté).

³² Paris, Institut pédagogique national, 1961, p. 49 et ss.

³³ Il ne m'a pas été possible de consulter cet ouvrage apparemment peu diffusé.

et de la réflexion qui restent à mener en matière de réserve. Dès l'année suivante, en 1963, il publie un article de synthèse conséquent (36 pages) dans une revue à large diffusion, le *Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques*³⁴. C'est cet article qui a fait date et reste aujourd'hui encore une référence obligée pour tout travail sur les réserves.

Pierre Breillat milite pour une politique active de constitution de réserves : c'est pour lui une mission fondamentale du bibliothécaire que de dénicher les « futurs documents anciens » car « la réserve est une création continue » (p. 188). Il analyse et précise ce qui peut faire la rareté d'une œuvre afin de donner une méthodologie d'acquisition ou de sélection pour les ouvrages de réserve. Les caractères de l'édition (le texte, la typographie, les illustrations, les caractères matériels, le format, le support), les particularités de l'exemplaire (l'état, la provenance, la reliure), les modalités d'accroissement de la réserve (il prône une coopération fructueuse entre bibliothécaires et libraires) sont tour à tour examinés. Il milite également pour que les réserves accueillent de façon plus systématique des ouvrages jugés communs et souvent négligés (livres d'enfants, manuels scolaires, *comics*, romans policiers, livres de poche...) : devenus rares, ces ouvrages seront précieux demain parce qu'ils seront le reflet de la mentalité d'une époque. La réserve est d'ailleurs elle-même, par ses choix, le reflet d'une époque. Il étudie ensuite les problèmes de classement et de catalogage, avant d'envisager les problèmes de conservation et de communication : la possible articulation entre une grande réserve et une réserve classique, la notion de communication réservée, les systèmes de cotation et de classement les plus appropriés, la constitution de réserves chronologiques (réserve ancienne et réserve moderne), le maintien des fonds intacts en fonction de leur provenance, sur le modèle des fonds d'archives, ou leur éclatement, les spécificités du catalogage, encore sur fiches bien entendu à l'époque. Sont passés en revue ensuite tous les risques encourus par les œuvres en général et celles de la réserve en particulier comme le vol, l'incendie, les mauvaises manipulations, les moisissures, l'entretien intempestif, l'humidité, les

³⁴Breillat Pierre, « Les réserves précieuses dans les bibliothèques », *Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques*, vol. XIX, juillet-août 1965, n° 4, p. 186-207 et septembre-octobre 1965, n° 5, p. 270-283.

guerres, ainsi que les différentes manières d’y faire face et les modalités optimales de communication.

Dans cet article fondateur, on retrouve la plupart des grandes problématiques qui se posent aujourd’hui encore en matière de réserve. Les finalités exactes attendues de la création de réserves ne sont cependant pas abordées.

1.3. Des critères de sélection affinés

Vingt ans plus tard, l’article de Jeanne Veyrin-Forrer, conservateur en chef à la Réserve de la Bibliothèque Nationale, est plus ciblé : il concerne seulement les livres imprimés. Son influence est cependant importante car il est publié dans un ouvrage officiel très diffusé dans le monde des bibliothèques, *Conservation et mise en valeur des fonds rares et précieux des bibliothèques françaises*³⁵. L’auteur y donne une définition de la réserve très souvent reprise : « Le terme un peu privatif de ‘réserve’ désigne dans les bibliothèques françaises un ensemble de documents rares et précieux demandant une protection particulière et dont la communication est soumise à certaines conditions » (p. 65).

Un bref historique des réserves y est esquissé. D’après l’auteur, si l’on peut voir naître la pratique de la mise en réserve dès 1610 à la bibliothèque publique d’Oxford, c’est surtout Joseph Van Praet, garde des imprimés à la Bibliothèque nationale de 1795 à 1835, qui étend dans cette bibliothèque, à partir de la Révolution, la pratique d’extraire des livres des fonds communs pour les mettre à part. D’autres bibliothèques comme celles de Sainte-Geneviève ou de Versailles suivent peu après cette voie.

Sont analysés ensuite longuement et de façon détaillée les critères de choix les plus pertinents pour mettre des livres imprimés en réserve. Parmi ces critères, le premier est la rareté, qu’il s’agisse de la rareté à la production (faibles tirages des débuts de l’édition, éditions de luxe tirées en petit nombre, éditions détruites...), ou de la raréfaction progressive (destructions, acidité et corrosion du papier, censure, documents d’usage courant que l’on néglige, éphémères...). Un autre

³⁵ Ministère de la Culture, Direction du Livre et de la Lecture, Ministère de l’Education Nationale, Direction des Bibliothèques, des Musées et de l’Information scientifique et technique, *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, 1983. Il s’agit de la première synthèse commune sur les problèmes de conservation entre bibliothèques publiques et bibliothèques universitaires. Cet article est repris,

critère également est l'intérêt du contenu (première publication, édition corrigée par l'auteur...) ou de l'objet livre (intérêt dû aux illustrations, au support, à la reliure, aux marques de provenance comme les *ex libris* ou les *ex dono*, aux étiquettes...). Enfin, il faut aussi prendre en considération la condition du livre c'est-à-dire son état.

L'auteur propose alors des recommandations pour le traitement et la manipulation des ouvrages de la réserve auxquels il faut appliquer des précautions particulières, ainsi que des conseils de cotation et de classement pour tous ces livres aux formats parfois inhabituels et qui proviennent de fonds divers. Enfin, elle plaide pour une valorisation maximale des ouvrages de réserve qui passe par l'établissement de nombreux catalogues et une politique de microfilmage active à une époque pré-informatique.

Ce travail affine et précise les critères de définition des ouvrages anciens, rares et précieux qui sont ceux que les bibliothécaires devraient mettre en réserve. Ces critères sont toujours valables aujourd'hui, même si on en a développé d'autres pour les ouvrages rares et précieux contemporains. Toutefois, le cœur de la réflexion porte davantage sur la sélection d'ouvrages susceptibles d'aller en réserve que sur la notion même de réserve. A une seule occasion est exposé l'un des buts de la réserve : « Un des principaux objectifs d'une réserve est d'assurer aux livres de meilleures conditions de conservation ». Les autres ne sont cependant pas mentionnés.

1.4. Une synthèse sur l'état des réserves dans les bibliothèques françaises

La grande synthèse sur les réserves françaises est le travail de DESS de Fabienne Guy mené en 1990, *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme les autres ?* Ses conclusions ont été largement diffusées du fait que l'auteur est intervenue lors des journées organisées par l'Établissement Public de la Bibliothèque de France en 1991 pour réfléchir au devenir de la future Réserve des

accompagné d'illustrations, dans Jeanne Veyrin-Forrer, *La lettre et le texte. Trente années de recherches sur l'histoire du livre*, Collection de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles n° 34, Paris 1987, p. 369-392.

Livres rares dans le cadre de la construction du site de Tolbiac³⁶ et parce qu'elles ont fait l'objet d'un article dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*³⁷, la revue professionnelle de référence. Fabienne Guy dresse un panorama, un tableau général de la situation des réserves de bibliothèques dans notre pays et s'appuie pour cela sur un questionnaire envoyé à de nombreux établissements³⁸.

Après avoir consacré une étude lexicale au terme de réserve et avoir précisé l'historique de cette réalité, Fabienne Guy passe en revue les pratiques françaises en matière de réserve. Elle s'interroge d'abord sur leur organisation physique : les locaux et les conditions de sécurité, les horaires, le personnel et ses qualifications, le temps de travail consacré à la réserve, les conditions de consultation des documents. Elle étudie ensuite leur composition : les types de documents conservés, les différents critères de mise en réserve selon l'âge des documents, l'existence d'anti-critères. Elle termine enfin par l'étude de leur dynamisme : les modes d'accroissement, les politiques de préservation et de restauration mises en oeuvre, les opérations de valorisation par des expositions, des visites, des reproductions photographiques, etc.

Très complet, faisant le tour des réserves de tous les types de bibliothèques, posant un certain nombre de questions toujours pertinentes et d'actualité, connu pour être une étude de référence, le travail de Fabienne Guy a cependant aujourd'hui plus de quinze ans et ne reflète plus exactement la situation actuelle. Surtout, il s'agit d'une étude sur les réserves existantes et non d'une réflexion théorique sur la notion même de réserve.

1.5. Le rapport de synthèse du Groupe de Travail Réserve de la Bibliothèque nationale

A la même époque, dès 1990-91, la Bibliothèque nationale réfléchit à son déménagement à Tolbiac et à sa future organisation. A cette occasion, de nombreux groupes de travail furent mis en place. Il s'agissait de mener une réflexion d'équipe, en faisant appel à des intervenants internes et extérieurs, afin de mener au mieux le futur projet.

³⁶ Fabienne Guy, « Les réserves dans les bibliothèques françaises », annexe 1 dans *Groupe de Travail Réserve. Rapport de synthèse (Annexes)*.

³⁷ *BBF*, 1991, t. 36, n° 1, p. 14-24.

Un groupe de travail fut constitué pour réfléchir à la future Réserve du nouvel établissement. Il fit intervenir vingt-cinq collaborateurs, conservateurs français et étrangers, historiens du livre, libraire... C'est le résultat de ces différentes interventions qui fut publié en mai 1991 sous la forme de deux volumes, un volume de synthèse et un volume d'annexes comprenant vingt-huit articles au total.

Certes, c'est la Réserve des imprimés de la Bibliothèque nationale qui est au centre de la réflexion. Des personnes ayant des expériences dans d'autres établissements (Cité des Sciences de La Villette, Bibliothèque Sainte-Geneviève, bibliothèques municipales de Poitiers et Besançon, bibliothèques américaines, British Library...) interviennent cependant afin d'élargir les perspectives de réflexion. Sont proposés, réfléchis et analysés des critères de mise en réserve, les problèmes de la communication, des réflexions sur l'intégration des périodiques, la relation entre le dépôt légal et la Réserve, ce que peut apporter la Réserve à l'histoire du livre et à la formation professionnelle, une présentation des fichiers de la Réserve, de ses usuels, des catalogues, les différentes possibilités de mise en valeur et les composantes modernes et contemporaines de celle-ci. Un certain nombre de ces questions sont surtout propres à la BnF, dont la mission première est la conservation.

Mais l'établissement a cherché aussi à mener une réflexion plus large et a abordé à maintes reprises les contours, les ambiguïtés de la notion de réserve. Les annexes 3, 8, 9 et 11 soulèvent un certain nombre de questions intéressantes pour les réserves en général.

Une définition de la réserve est avancée par Jean Toulet : « Une réserve est ainsi seulement un lieu, un espace comme l'on dit, où l'on met à part une ou des catégories particulières de livres qui requièrent une attention plus grande et meilleure³⁹ ». Un aspect de la Réserve est souligné par Annie Charron « Une Réserve étant un musée de la reliure⁴⁰[...] ». Le caractère flou de la notion est plusieurs fois souligné. Ce rapport, qui pose beaucoup de questions importantes sur

³⁸ Sur 215 bibliothèques contactées, 135 ont rendu un questionnaire effectivement exploitable.

³⁹ Annexe 8.

⁴⁰ Annexe 26.

les réserves, n'a cependant pas connu une très grande diffusion dans les bibliothèques françaises⁴¹.

1.6. Quelques articles isolés

En plus de ces études et travaux de référence, on trouve quelques articles isolés sur des réserves particulières, notamment celle de la BnF. Un numéro spécial de la revue *Arts et métiers du livre* lui est même entièrement consacré. Sont évoquées son histoire, ses collections, ses joyaux, ses méthodes de conservation... mais il ne s'agit pas d'une réflexion sur les réserves en général⁴².

La réserve de Douai fait l'objet, dans un article du *Bulletin des Bibliothèques de France*, d'une description qui souligne l'ampleur et l'intérêt du travail qui reste encore à accomplir dans une telle collection⁴³. Dans un autre numéro, ce sont les infestations de moisissures en réserve qui sont au centre de l'étude⁴⁴.

Cette discrétion est assez étonnante lorsque l'on sait que c'est souvent aux documents de leur réserve que les bibliothèques font appel pour réaliser une belle exposition de prestige ou un bel ouvrage⁴⁵.

1.7. De nombreux mémoires de l'Enssib

La recherche sur les réserves a également continué tout au long de ces années par l'intermédiaire des mémoires soutenus au sein de l'Enssib, à raison en moyenne d'un par an sur ce thème. Le statut de ces mémoires est cependant plus incertain que les réflexions évoquées précédemment. Ce sont essentiellement des exercices scolaires et l'expérience des auteurs en matière de bibliothèque est souvent

⁴¹ Il est signalé sur le site de l'Inspection Générale des Bibliothèques mais n'est pas consultable en ligne. Le SUDOC le signale comme étant à diffusion restreinte (BIU Sorbonne) et le CCFr le localise à deux endroits (BIU Sorbonne et bibliothèque des Arts Décoratifs). Il se trouve également à la BM de Dijon et à l'Enssib, ainsi qu'à la BnF.

⁴² *Arts et métiers du livre* n° 183, janvier-février 1994, numéro spécial « La réserve des livres rares de la bibliothèque nationale », p. 1-88. Antoine Coron, directeur de la Réserve des Livres rares : *Groupe de travail Réserve*, annexes 5, 13, 18 et 28, et *BBF*, 1996, t. 41, n° 3, p. 20-25. Jeanne Veyrin-Forrer, « Le concept de 'Réserve'. L'expérience de la Bibliothèque nationale », dans Luigi Balsamo, Maurizio Festanti, *I fondi librari antichi delle biblioteche. Problemi e tecniche di valorizzazione*. Florence, 1981, p. 87-107.

⁴³ Pierre-Jacques Lamblin, « Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve », *BBF*, 2004, t. 49, n° 5, p. 40-47.

⁴⁴ Roquebert Marie-France, Bury Edith, Cazenobe Adrienne, « Etude des moisissures dans une réserve de bibliothèque », *BBF*, 2002, t. 47, n° 2, p. 84-88.

⁴⁵ Ainsi *Trésors et merveilles de la BMIU de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, 1999 ou bien Antoine Coron (dir.), *Des livres rares depuis l'invention de l'imprimerie*, Paris : BnF, 1998. Plus récemment, Aurélie Bosc, Marie Maignaut..., *Dix siècles de reliure de la bibliothèque municipale d'Orléans*, Orléans, 2005 ou *Trésors du Moyen-Age. Livres manuscrits des bibliothèques du Havre et de Montvilliers*, Le Havre, 2004 ou encore *Trésors de reliures*, Le Havre, 2006.

inexistante. Ces écrits ne peuvent donc être dotés dans la profession du même crédit que les travaux des conservateurs précédemment évoqués. De plus, beaucoup de ces mémoires sont restés en version papier et ne sont accessibles qu'à l'Enssib et dans quelques rares bibliothèques : leur diffusion est donc très confidentielle. Seuls ceux qui sont en ligne sur le site de l'école⁴⁶ peuvent être consultés par tous. Il semble en outre que les mémoires Enssib sont assez peu lus en tant que tels mais qu'ils permettent plutôt aux conservateurs en poste confrontés à un problème de savoir qui a travaillé sur un sujet analogue pour pouvoir le contacter directement et discuter : on ne se trouve déjà plus au sens strict dans le cadre d'une littérature professionnelle mais d'un échange oral de pratiques, de savoirs et d'expériences. Quelle que soit cependant leur audience dans le monde des bibliothèques, ces mémoires existent, ce qui est déjà en soi un témoignage de l'attention portée aux réserves ces dernières années dans l'école qui forme les futurs responsables et se veut un organisme de recherche.

Ces mémoires (mémoires d'étude ou simples rapports de stage) concernent des réserves de bibliothèques variées (BM, BU, BIU, BnF, musées) et des problématiques diverses : les usuels en salle de réserve, l'articulation entre ouvrages de la réserve et fonds local, les créations de réserve, une réserve d'estampes, la communication des ouvrages rares et précieux, la recherche de provenance d'ouvrages de réserve... Aucun n'a pour sujet central une réflexion sur la réserve en tant que concept. Beaucoup d'entre eux apportent cependant un éclairage intéressant sur différentes facettes des réserves.

2. Un certain silence des textes officiels

Les travaux de recherche ne sont pas les seuls textes à pouvoir fournir des prescriptions professionnelles : quels discours les instances officielles en charge des bibliothèques tiennent-elles sur ces réalités que sont les réserves ou sur la notion même de réserve ?

Dans ce domaine, le chercheur reste un peu sur sa faim.

⁴⁶ Il s'agit des mémoires de Lucile Dupuich, Frédéric Manfrin et Didier Travier (la liste des mémoires Enssib traitant des réserves est donnée en annexe).

Dans la *Charte des bibliothèques* de 1991, le terme de réserve n'apparaît même pas. Seule une définition des documents anciens, rares et précieux, cœur des réserves en général, est esquissée : « Par document ancien, on entend tout document de plus de 100 ans d'âge. Par document rare, on entend tout document qui ne se trouve dans aucune autre bibliothèque proche ou apparentée ou pour une bibliothèque spécialisée, tout document qui entre dans sa spécialité. Le caractère précieux d'un document doit être, indépendamment de sa rareté, apprécié en fonction de sa valeur vénale culturelle ou scientifique, en particulier pour les documents d'intérêt local ou ceux qui entrent dans la spécialité d'une bibliothèque spécialisée » (article 8, notes 8 et 9). Une autre notule pourrait également s'appliquer aux réserves mais celles-ci ne sont à nouveau pas explicitement citées : « Par condition de conservation, on entend toute mesure de surveillance, de protection, de reproduction et de communication propre à préserver l'intégrité du document » (article 8 note 11).

En matière de recommandations techniques en revanche, la littérature est un peu plus diserte. Dans *Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques, Recommandations techniques*, publié en 1998 par la Direction du Livre et de la Lecture, la réserve est évoquée dès la page d'introduction : « Or la notion de fonds dépend avant tout des missions que s'assigne un établissement : une partie des fonds modernes ou de lecture publique peut mériter de survivre et de glisser progressivement vers le fonds ancien voire plus radicalement vers la réserve » (p. 7). Par la suite cependant, les documents de la réserve ne sont plus individualisés par rapport à l'ensemble des documents anciens : tous les fonds patrimoniaux semblent être des « fonds anciens, rares ou précieux » (p. 8). Un chapitre entier est consacré à la communication des documents patrimoniaux sans que ceux de la réserve y soient particulièrement individualisés (p. 45-50) : ces recommandations s'appliquent tout particulièrement, est-il juste précisé, à « la communication des documents patrimoniaux rares et précieux [...] appartenant à la réserve précieuse d'une bibliothèque » (p. 46). Un autre chapitre est consacré au dépoussiérage et à l'entretien des fonds anciens, rares et précieux (p. 25-30) mais sa lecture montre qu'il traite en fait de l'entretien de toutes les parties des bâtiments comprenant des fonds patrimoniaux ou non. Toutes ces

recommandations sont importantes mais elles demeurent techniques et ne répondent pas à une interrogation plus globale sur les réserves en général.

Dans le manuel de conservation publié par l'IFLA en 2001, même silence : les réserves sont évoquées à propos des régions tropicales ou subtropicales (il n'est pas inutile d'envisager la construction d'une réserve dans ces régions) et sinon, l'existence d'une telle réalité dans les établissements français est évoquée à propos du conditionnement des livres⁴⁷.

Les sites de la Direction du Livre et de la Lecture et de l'ex-Conseil Supérieur des Bibliothèques ne disent pas un mot sur les réserves.

Quant à l'Inspection générale des Bibliothèques, elle ne semble guère avoir mené de missions sur les réserves de bibliothèques, à part en 2005 à la Cité du livre à Aix-en-Provence⁴⁸.

Sur les pages professionnelles du site de la BnF, qui font autorité dans la profession, n'apparaît aucune recommandation particulière en matière de réserve : aucune journée d'étude par exemple ne semble leur avoir été récemment consacrée. A voir ce tour d'horizon, il semble bien que les réserves ne soient pas au cœur des préoccupations bibliothéconomiques du moment.

3. La littérature sur les réserves des bibliothèques étrangères

La littérature accessible en français sur les collections spéciales (l'équivalent approximatif des réserves) dans les bibliothèques étrangères est très rare. Jeanne Veyrin-Forrer a écrit un article sur le sujet en examinant les divisions de livres rares de quelques bibliothèques américaines (Harvard, Yale, Library of Congress, New York Public Library...) ; cet article est cependant aujourd'hui un peu ancien puisqu'il a été publié dans le *Bulletin des Bibliothèques de France* en 1978⁴⁹.

⁴⁷ IFLA, *Principes de conservation*, 2001, p. 39 et 46.

⁴⁸ Dans le rapport annuel de l'IGB de 2005 est évoqué le suivi des conditions de conservation de la réserve de la Cité du Livre à Aix-en-Provence.

⁴⁹ Jeanne Veyrin-Forrer, « Les divisions de livres rares dans les bibliothèques de six villes américaines », *BBF*, t. 24, 1979, p. 513-525, article réactualisé dans *Groupe de Travail Réserve*, annexe 7.

Pour qui veut se renseigner sur les collections spéciales étrangères, il existe une abondante littérature anglo-saxonne, mais celle-ci porte surtout sur les critères de préciosité et n'aborde guère la notion de réserve, réalité très française⁵⁰.

4. Conclusion

La littérature sur les réserves est intéressante mais finalement peu abondante : soit elle décrit les réserves existantes, soit elle en fait l'historique, soit elle est un peu ancienne, soit elle s'attache aux critères de sélection d'ouvrages rares et précieux, soit elle est normative en matière de conditions de conservation ou de communication. Mais la question de la notion même de réserve, de sa pertinence, de l'utilité réelle des réserves actuelles, de leurs ambiguïtés n'est posée au mieux qu'en filigrane.

A quoi sert une réserve aujourd'hui ? La réserve est-elle la réalité la mieux adaptée aux fonds patrimoniaux ? Pourquoi la réserve est-elle presque toujours associée à la notion de fonds ancien ? La réserve peut-elle servir à valoriser une bibliothèque ? Toutes ces questions restent entières.

⁵⁰ A la British Library par exemple, le département des livres rares et précieux (Rare and precious books department) inclut tous les ouvrages antérieurs à 1900. Leur communication n'est pas excessivement restreinte.

Partie 3 : Une multiplicité d'attentes et de pratiques

Puisque l'examen minutieux de l'organisation et du fonctionnement de la réserve de Dijon, puisque l'étude de la littérature théorique et prescriptive sur le sujet ne permettent pas d'appréhender de façon complète la notion de réserve, il m'a semblé souhaitable de me tourner vers les pratiques, afin de voir si elles pouvaient éclairer davantage cette notion. Si les bibliothèques possèdent, gèrent, déménagent ou réaménagent des réserves, c'est sans doute parce que malgré le peu de réflexion théorique sur le concept, elles ont des raisons claires et motivées de le faire et qu'elles ont développé empiriquement au fil du temps des pratiques et expériences en la matière.

Dans le cadre de cette étude, il ne s'agit pas de recenser tout ce qui se fait en matière de réserves aujourd'hui, ni de dresser un état des réserves françaises en 2006 à la manière du travail de Fabienne Guy évoqué précédemment, mais simplement de voir globalement les grandes orientations des politiques actuelles en matière de réserve.

1. Des réserves peu mises en avant

J'ai d'abord cherché à savoir comment les établissements présentent leurs réserves aux éventuels utilisateurs ou aux curieux. Pour cela, j'ai examiné un certain nombre de sites Internet de bibliothèques.

1.1. Des sites quasi muets sur les réserves

N'ayant pas pour objectif d'être exhaustive dans le cadre de ce mémoire, j'ai mené des sondages en ciblant en priorité les sites de bibliothèques municipales possédant des fonds anciens⁵¹. J'ai recherché sur ces sites un certain nombre d'éléments : le

⁵¹ Travaillant à Dijon dans une bibliothèque municipale, il m'a semblé plus pertinent de me tourner prioritairement vers ce type d'établissements, même si j'ai gardé présentes à l'esprit les problématiques rencontrées par d'autres types de bibliothèques. J'ai consulté les sites suivants : BM d'Angers, d'Autun, de Besançon, de Clermont-Ferrand, de Dijon, de Dole, de Grenoble, du Havre, du Mans, de Limoges, de Lyon, de Marseille, de Montpellier, de Nice, d'Orléans, de

mot « réserve » apparaît-il ? Est-il bien mis en valeur ? A quels types de termes et de notions est-il associé : une définition, des consignes techniques, une description du fonds, un historique, une exposition, etc. ?

Rares sont les sites Internet sur lesquels la réserve est clairement présentée et identifiée autrement que de manière succincte⁵².

Certains établissements mentionnent leur réserve mais seulement pour en donner au mieux les horaires et les conditions d'accès. Ces renseignements sont parfois complétés par une très brève description des documents mis en réserve (c'est le cas des sites des bibliothèques d'Autun, Besançon, Limoges, Nice, Orléans, Reims, Rennes).

Sur plusieurs sites, la réserve n'est pas signalée du tout, le terme « réserve » n'apparaît pas. Les documents anciens et précieux qui sont en réserve sont décrits avec l'ensemble des fonds patrimoniaux, sans en être distingués (c'est le cas des sites des bibliothèques d'Angers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dole, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lyon, Marseille, Montpellier, Périgueux, Troyes, Toulouse). Dans la description générale des collections de ces établissements, ce sont pourtant les documents de la réserve qui sont mis à l'honneur car ces bibliothèques ne manquent pas de signaler qu'elles possèdent des manuscrits, des incunables, des éditions rares ou de la bibliophilie contemporaine, sans préciser que ces documents appartiennent à la réserve.

Dans certains cas, il est fait usage des ouvrages de la réserve pour décorer le site : c'est le cas des sites d'Autun ou de Dijon qui, sans signaler particulièrement leur réserve, ont abondamment puisé dans les documents de celle-ci pour illustrer leurs pages web.

On a donc affaire là à un paradoxe puisque le mode d'organisation de la partie la plus précieuse des collections d'une bibliothèque est aussi ce qui est le moins bien signalé à l'attention du public.

Périgueux, de Reims, de Rennes, de Toulouse, de Troyes et de Valenciennes. Certains sites sont trop succincts pour pouvoir être exploités : c'est le cas de ceux des bibliothèques d'Arras, Douai et Nancy.

⁵² Le site de la bibliothèque de la Casa Velazquez par exemple fait exception.

1.2. L'exception de la BnF

Dans ce paysage, seule la BnF fait vraiment exception : le site du Département de la Réserve des Livres rares est très bien fait. Les critères de mise en réserve pour les fonds anciens comme pour les fonds XIXe-XXe siècles y sont explicités par l'intermédiaire d'une description très précise des collections. Ces critères semblent d'ailleurs constituer souvent par défaut les critères de base de la sélection des ouvrages à mettre en réserve dans les bibliothèques françaises. Ceci n'est pas sans poser un problème d'échelle car la BnF comprend des fonds, des collections et des moyens qu'il est impossible de comparer ou mettre en parallèle avec ceux des bibliothèques municipales ou universitaires. On remarquera que seul le Département des imprimés a donné naissance à une Réserve, les autres départements n'en ont pas.

2. Des collections en réserve très variées

N'ayant pas trouvé sur les sites suffisamment de renseignements significatifs sur les réserves, j'ai aussi contacté un certain nombre de responsables de bibliothèques afin d'obtenir des réponses plus précises sur la composition, l'organisation, le fonctionnement et les services attendus de celles-ci⁵³.

2.1. Des contours typologiques difficiles à définir

Une de mes premières surprises a été de constater que malgré les multiples définitions dont a fait l'objet la notion de documents rares et précieux, les bibliothèques sont loin de mettre toutes en réserve les mêmes types de documents. Un certain consensus règne sur les incunables ou les manuscrits⁵⁴ mais pour à peu près tous les autres documents, leur appartenance ou non à la réserve est loin d'être une évidence : cartes et plans, affiches, cartes postales, estampes, tapuscrits,

⁵³ J'ai ainsi obtenu des réponses des bibliothèques suivantes : Bm d'Angers, Arras, Autun, Bordeaux, Dole (visite), Grenoble, Lyon (visite), Nancy, Orléans (visite), Quimper, Toulouse. J'ai également exploité les réponses données par quelques bibliothèques (BM de Chalon-Champagne, BM de Troyes, BM de Reims, BNU de Strasbourg, SCD de Poitiers, SCD d'Angers) à un questionnaire sur la réserve élaboré par des élèves conservateurs de l'Essib dans le cadre d'un projet pour la constitution de la future réserve de la BULAC.

⁵⁴ Dans certaines bibliothèques, les manuscrits ne sont cependant pas en réserve : c'est le cas des manuscrits Max Jacob à Quimper ou des manuscrits de la bibliothèque d'Arras (ils sont dans le même local que la réserve mais sans en faire partie).

mémoires divers, archives, objets, plaques de verre... sont tantôt en réserve, tantôt dans les fonds généraux. Ce qui mérite la réserve ici ne le mérite pas là. A Troyes par exemple, on trouve en réserve les manuscrits, les incunables et les livrets de colportage. A Dole, ce sont outre les manuscrits et les incunables, des livres anciens, tous les objets et toutes les estampes qui se trouvent en réserve. A Rouen, la bibliothèque s'achemine vers une réserve comportant les manuscrits, les incunables, les plaques de verre « et pour le reste, cela dépendra de la place ». A Quimper, si la bibliothèque possède bien des plaques de verre, « il ne viendrait à l'esprit de personne de les mettre en réserve », tandis qu'à la BM de Grenoble, les 25 000 plaques de verre ne sont pas non plus en réserve mais plutôt par manque de place.

2.2. Quelques éléments d'explication

Bien sûr, dans la mesure où elles sont dépendantes de tout un contexte et d'un environnement, les réserves ne peuvent se ressembler d'un établissement à l'autre. La réserve d'une bibliothèque se définit en effet en fonction des collections, de l'importance et de l'âge de celles-ci, mais également en fonction d'un bâtiment, d'une date de création, d'un public, d'un type d'établissement, des missions d'une bibliothèque, des moyens financiers et humains... et personne ne pourrait s'attendre à trouver les mêmes documents en réserve d'une bibliothèque à l'autre.

2.2.1. Les réserves sont fonction des collections

On concevra aisément qu'il est impossible d'avoir la même réserve dans une bibliothèque municipale dont les fonds anciens s'élèvent à 40 000 documents (Quimper) que dans une bibliothèque où ils se comptent en centaines de milliers (Dijon), ni dans une bibliothèque universitaire avec un petit fonds ancien (40 000 documents dont 160 en réserve au SCD d'Angers) et la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg qui comprend des papyrus, des *ostraca*, 6500 manuscrits et 2000 incunables (entre autres). On ne peut encore comparer non plus les collections des établissements municipaux avec celles de la BnF ou des grandes bibliothèques étrangères. Il faut mettre encore à part les bibliothèques qui, par la préciosité globale de leurs fonds, sont elles-mêmes des réserves (comme les bibliothèques de l'Arsenal, de Chantilly, de l'Institut...).

2.2.2. Les réserves sont fonction des bâtiments

La configuration des bâtiments peut bien sûr engendrer de grandes différences entre les réserves : Dijon en est un excellent exemple car le bâtiment ne permet pas actuellement de mettre en place une vraie réserve. On n'a pas la même latitude dans un bâtiment à construire que dans un bâtiment ancien, dans un bâtiment vitré ou un bâtiment semi-enterré, dans un bâtiment de plain pied comme dans un bâtiment à niveaux... La plupart des bibliothèques sont confrontées à ce problème et plusieurs fois, le manque d'espace a été une des raisons invoquées qui font que certains documents ne sont pas mis en réserve (BM de Grenoble, SCD de Poitiers, BM de Rouen).

2.2.3. Les réserves sont fonction des missions

Enfin, les missions des bibliothèques ne sont pas toutes les mêmes et cela peut avoir une influence sur leurs réserves. Ainsi, la bibliothèque de l'Essib met en réserve un exemplaire de chaque norme de catalogage (en raison du fait qu'elle est pôle associé de la BnF dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information) alors que cette même norme, désormais périmée, sera désherbée et pilonnée dans les autres établissements.

2.3. Pas d'accord théorique

Cependant, ces éléments d'explication ne suffisent pas à rendre compte à eux seuls de toutes les divergences que l'on constate selon les établissements en matière de mise en réserve. Car au-delà de ces différences, on pourrait s'attendre à ce que certains types de documents se trouvent toujours (ou jamais) en réserve, ou plutôt, que tous les responsables soient d'accord sur la pertinence (ou non) de leur mise en réserve, même si ensuite les réalités et contingences propres à telle ou telle bibliothèque font qu'ils n'y sont pas.

Ainsi, si les manuscrits sont considérés comme des documents précieux parce qu'uniques, ils devraient toujours être mis en réserve dans toutes les bibliothèques⁵⁵ : dans certaines ils seraient plusieurs milliers, dans d'autres une petite cinquantaine voire moins. Quand ils ne seraient pas en réserve en raison de

⁵⁵ A la BnF, les manuscrits ne sont certes pas en réserve mais les conditions de conservation et de communication du Département des Manuscrits l'apparentent totalement à une réserve.

contingences matérielles (réserve trop petite ou trop peu sûre), la pertinence de leur mise en réserve demeurerait. Or actuellement, il semble qu'aucun type de document, à part peut-être les incunables, ne fasse l'objet d'un consensus au moins théorique sur la nécessité d'une mise en réserve.

2.4. Des critères de sélection non formalisés

J'ai cherché à savoir également si les bibliothèques avaient des documents formalisés, des chartes documentaires à vocation interne explicitant d'une part quels types de documents il convenait de mettre en réserve, et d'autre part précisant, adaptant au contexte local les critères de sélection des ouvrages précieux, lors des achats, des passages en réserve depuis les fonds anciens ou éventuellement pour retirer de la réserve un document dont la présence ne serait pas absolument nécessaire. Le bilan est sans appel : aucune bibliothèque, parmi celles que j'ai contactées, n'a mis au point un tel document ni cherché à spécifier par écrit ce qui doit aller en réserve. Les bibliothèques ne semblent pas produire de documentation interne sur leurs réserves⁵⁶.

Les réserves fonctionnent essentiellement sur l'expérience et l'empirisme. Ceci ne signifie pas que les choix de mise en réserve sont mal faits, mais simplement que la réserve ne fonctionne pas sur le même mode que les autres fonds avec des politiques d'acquisition que l'on cherche à clarifier et formaliser, depuis assez peu de temps il est vrai.

Je ne m'attarderai pas sur les critères de sélection des imprimés adoptés par chaque réserve : ce sont globalement les critères classiques (reliures, contenus, éditions rares...). Parfois, des critères de mise en réserve un peu particuliers sont évoqués, comme par exemple les menaces qui peuvent peser sur des livres : à la BmL par exemple, un livre de Lucien Rebatet est récemment passé en réserve par crainte qu'il ne soit vandalisé.

En matière de sélection, il est à noter que seuls les imprimés font l'objet de critères assez clairs : pour les autres types de documents, c'est en général la collection entière qui passe en réserve et non quelques documents particulièrement précieux

⁵⁶ A Orléans, une liste est tenue des ouvrages retirés de la réserve car dans les années 60-70, la réserve a été alimentée de façon quelque peu indue.

(tous les objets, toutes les plaques de verre ou toutes les cartes postales sont mises ou non en réserve). Presque tous les responsables de réserve contactés ont souligné que la réserve accueillait quelques ouvrages qui n'avaient pas à s'y trouver.

3. Des locaux variés

3.1. Des réserves souvent insatisfaisantes

Si les collections mises en réserve sont assez variées, il en va de même pour les locaux. Les prescriptions en matière de thermohygrométrie, de luminosité, de sécurité sont claires mais les magasins de réserve présentent des conditions de conservation très variées. Portes blindées inefficaces, clés dont tout le monde connaît la cachette, locaux trop petits, locaux non fermés, problèmes de fuite d'eau, d'infestations, climatisation plus nuisible qu'utile... beaucoup de responsables de réserve ont souligné ce genre de défauts. Cette diversité est cependant moins surprenante que la variété des collections car les bibliothèques ne sont pas toujours maîtresses de leur bâtiment et doivent souvent faire au mieux avec l'existant, y compris dans les bâtiments neufs.

3.2. Des bâtiments qui imposent leurs contraintes aux collections et non l'inverse

Bien souvent, le bâtiment impose un certain nombre de contraintes aux collections de bibliothèques. Les collections précieuses n'y échappent pas davantage. C'est le local de réserve, la salle de consultation et les moyens en terme de personnel qui définissent bien souvent ce que l'on peut mettre en réserve et non la collection, malgré sa préciosité, qui est première.

A la bibliothèque nationale de Catalogne par exemple, sont consultés en salle de réserve les cartes et plans contemporains et jusqu'à récemment les microfilms. Tout simplement parce que la bibliothèque n'a pas les moyens d'ouvrir de façon correcte une salle de consultation des cartes et plans indépendante et parce qu'elle n'avait pas d'autre endroit pour installer et surveiller les lecteurs de microfilms. Dans la future bibliothèque de Rouen, se trouveront en réserve les manuscrits, les incunables et les plaques de verre, et « pour le reste, on verra s'il y a de la place ».

Vu la préciosité de certaines collections de réserve, on pourrait penser que l'on minimise au maximum ces contraintes architecturales lorsqu'il s'agit d'un bâtiment neuf mais ce n'est pas toujours possible.

4. Des modes de consultation plus unifiés

Globalement, les documents de réserve font presque toujours l'objet d'une communication un peu plus surveillée, un peu plus complexe que les autres documents : les pratiques dans ce domaine-là sont beaucoup plus unifiées qu'en matière de typologie documentaire ou de locaux.

Ce qui varie alors, c'est davantage la personne qui donne la permission de consulter un document de réserve (le directeur, le conservateur responsable de la section ou un cadre A, bibliothécaire ou conservateur), la nécessité de faire ou non une demande par courrier écrit avant de venir consulter. En général, les documents de la réserve sont toujours à communication restreinte mais celle-ci ne leur est parfois pas réservée : elle peut s'étendre à l'ensemble des documents du fonds ancien (BM de Troyes par exemple) ou à certains fonds qui ne sont pas en réserve (BM de Dijon, de Grenoble, SCD d'Angers...).

5. A quoi sert la réserve ?

Constatant la diversité des pratiques en matière de réserve, j'ai cherché à comprendre ce que les responsables attendaient de la réserve, les avantages qu'ils trouvaient à leur réserve telle qu'elle était constituée ou telle qu'ils auraient souhaité qu'elle soit.

5.1. Des réponses de responsables diverses

De façon assez inattendue, les réponses ont été très variées.

Ce sont d'abord les aspects pratiques de la réserve qui ont été soulignés à de nombreuses reprises : avoir une réserve permet de mieux surveiller les lecteurs, de savoir qui on a comme lecteur (Nancy) ; lorsque l'on souhaite montrer des documents précieux à des visiteurs, on a tout sous la main (Dijon) ; à côté du

bureau du conservateur, elle permet à celui-ci de bien connaître ce fonds (dans cette bibliothèque, Angers, les magasins anciens sont à plusieurs étages du conservateur) ; elle permet également d'indiquer aux magasiniers quels documents méritent une manipulation précautionneuse (Dijon) ; la réserve peut être essentielle en cas de sinistre (Orléans, Rouen) ; elle est également essentielle en terme de sécurité (Lyon).

D'autre part, la réserve, en tant que collection, fait partie de l'histoire de la bibliothèque, en ce sens, elle est importante (Dijon).

La réserve a aussi un aspect psychologique : passer un document en réserve, c'est lui conférer un autre statut (Lyon).

Une réserve ne se conçoit et n'a de sens qu'avec la salle de consultation qui va avec (BnF).

Très rares sont les responsables qui ont émis des doutes sur l'utilité de leur réserve ou la nécessité d'en avoir une : elle a plusieurs fois été évoquée comme un héritage, toujours géré aujourd'hui comme dans les années 1990 (Bordeaux), une collection sans grand sens qui pourrait éventuellement être supprimée (Quimper).

Ces attentes variées en matière de réserves sont bien sûr toujours à remettre en relation avec la taille de l'établissement, l'importance de ses collections, de son personnel... mais il m'a semblé voir là un nouveau paradoxe, dans la mesure où la question sur l'utilité réelle des réserves a toujours engendré un certain embarras, comme si l'idée même de poser la question de l'utilité des réserves de leurs rôles réels paraissait curieuse, voire déplacée ou gratuitement iconoclaste.

5.2. Des réserves toujours bien présentes

Même si les attentes en matière de réserve semblent parfois confuses, même si elles paraissent parfois peu fondées ou surprenantes, même si la plupart des réserves existantes ne donnent pas entièrement satisfaction, force est de constater que les réserves se maintiennent. Des bibliothèques neuves possèdent des réserves : c'est le cas de la nouvelle bibliothèque de Rennes, de la bibliothèque Carnegie à Reims, de la médiathèque Périgord à Toulouse, de la future bibliothèque de Rouen...

6. Une notion difficile à saisir

Après avoir pris des renseignements divers auprès de responsables variés, après avoir pointé un certain nombre de paradoxes, on en arrive à la conclusion que la notion de réserve est une notion assez difficile à cerner, tant sur le plan théorique que pratique.

Les bibliothèques ne seraient pas la première institution à avoir gardé pendant des années des bureaux, des services ou des personnels affectés à des tâches devenues peu à peu moins utiles. Les réserves de bibliothèques pourraient-elles constituer une de ces inerties ? Les réserves ont-elles bien pris la mesure d'un certain nombre de changements intervenus depuis une vingtaine d'années dans le monde des bibliothèques et ailleurs ? Est-il étonnant que les réserves aient des buts, des finalités très variés ou sont-elles doucement en train de changer d'utilité ? Dans les pages qui vont suivre, je n'aurai pas la prétention de dire ce que vont ou doivent devenir les réserves de bibliothèques mais simplement, à partir des paradoxes ou imprécisions précédentes, de faire apparaître un certain nombre de questions auxquelles les réserves de demain vont être confrontées.

Partie 4 : Quelles perspectives pour les réserves de demain ?

Réfléchir à la notion de réserve dans un avenir proche, l'horizon 2012, consiste donc avant tout à mettre en évidence un certain nombre de contradictions et ambiguïtés qui brouillent d'abord la réflexion théorique et compliquent par la suite la mise en œuvre pratique. On ne trouvera pas dans les lignes qui suivent de préconisations techniques pour telle ou telle réserve, ni une liste de nouveaux critères de sélection mais plutôt des pistes de réflexion pour éclaircir le concept de réserve et donner peut-être quelques orientations pour la conception et le fonctionnement de certaines réserves. Je chercherai à clarifier entre quels champs peut être délimitée la notion de réserve et quelles conséquences l'importance accordée à chacun de ces champs implique.

1. Un terme polysémique

Avant tout, c'est la polysémie même du terme « réserve » qui perturbe la réflexion.

1.1. Plusieurs définitions

Dans la littérature professionnelle, comme d'ailleurs dans les usages, le terme connaît au moins trois sens différents lorsqu'il est appliqué aux bibliothèques⁵⁷.

Le terme « réserve » désigne en effet tantôt une collection : « Le terme un peu privatif de 'réserve' désigne dans les bibliothèques françaises un ensemble de documents rares et précieux demandant une protection particulière et dont la communication est soumise à certaines conditions⁵⁸ ». Chacun comprend ensuite les termes de « rares et précieux » à sa manière, en fonction de l'époque, de la région, de l'historique de l'établissement, des missions et des collections de celui-ci.

⁵⁷ Le terme est en effet aussi employé pour les musées, dans le sens de magasin : on y entrepose ce que le musée ne peut exposer au public faute de place. Cf. Luc Rémy, « Les réserves : stockage passif ou pôle de valorisation du patrimoine ? », *La lettre de l'OCIM*, n° 65, septembre-octobre 1999, p. 27-35.

Il peut désigner également un magasin, un local, une salle ou un lieu : « Une réserve est ainsi seulement un lieu, un espace, comme l'on dit, où l'on met à part, une ou des catégories particulières de livres qui requièrent une attention plus grande et meilleure⁵⁹ ». La réserve ne se distingue alors quasiment pas d'un magasin, c'est-à-dire d'un « Bâtiment ou pièce destinés ou aménagés et utilisés spécifiquement et exclusivement pour le stockage à long terme des matériaux d'archives ou de bibliothèque⁶⁰ ».

La réserve est aussi associée à un mode de communication restreint, la communication « réservée ».

On trouve parfois encore d'autres définitions, comme celle-ci : « On désigne sous le nom de 'réserve' une petite salle de lecture où sont communiqués les documents fragiles et précieux. La réserve peut également abriter en permanence certains ouvrages⁶¹ [...] », croisement en quelque sorte entre un lieu et une collection.

La réserve peut aussi être envisagée comme un service, ainsi que le laisse entendre le titre de l'ouvrage de Fabienne Guy : *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme les autres ?* Le terme de « réserve » recouvre alors toute une organisation et non un simple lieu ou ensemble de documents.

C'est de cette oscillation permanente entre plusieurs définitions, qui peuvent elles-mêmes se combiner, que découlent un certain nombre des malentendus et pratiques variées dans les réserves existantes.

Certes, collections et lieux sont intrinsèquement liés : une collection est située dans un lieu et un magasin contient des documents. Cependant, selon que l'on insiste plutôt sur un aspect ou sur un autre, la notion de réserve n'est plus tout à fait la même. Je chercherai simplement à tirer les conséquences de ces points de vue différents.

⁵⁸ Jeanne Veyrin-Forrer, « Les réserves (livres imprimés) », *Conservation et mise en valeur...*, p. 65.

⁵⁹ Jean Toulet, *Groupe de Travail Réserve*, annexe 8.

⁶⁰ ISO/DIS 11799 *Information et documentation : prescriptions pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèques*, cité par Anne-Marie Chaintreau, Jacqueline Gascuel, *Votre bâtiment de A à Z : memento à l'usage des bibliothécaires*, Paris, 2000, p. 72.

⁶¹ Jacqueline Gascuel, *Un espace pour le livre*, Paris, 1993, p. 185.

Il est à noter que fréquemment les interlocuteurs passent de l'une à l'autre de ces définitions, à tel point qu'une mise au point est souvent nécessaire en cours de conversation ou par écrit⁶².

1.2. Une connotation

A ces définitions, il faut ajouter un sous-entendu, une connotation bien présente qui ne contribue pas à éclaircir la notion de réserve. Il s'agit de « l'effet-réserve », de cette aura qui entoure un terme associé à la préciosité, à la rareté. Jean Viardot, libraire spécialisé dans le livre ancien et la bibliophilie, a très bien décrit cette réalité : « Tout livre passé en réserve *ipso facto* change de sens, de statut. Il perd immédiatement en *ustensilité* ce qu'il gagne en charge symbolique. Ce n'est plus un instrument de savoir [...] c'est un monument, un trésor national, un phare du patrimoine⁶³ ». Il attribue ce statut particulier de la réserve à ses origines aristocratiques ; celle-ci est en effet liée au départ à la bibliophilie, loisir cultivé, mondain, dont elle a toujours gardé la trace. Il n'est ainsi pas rare que l'on dise d'un livre passé en réserve qu'il a obtenu « les honneurs de la réserve », qu'il est « digne de la réserve ».

1.3. Une oscillation classique entre idéal et pratiques

A ces définitions et sens multiples, il faut ajouter l'oscillation constante et inévitable entre un idéal (protéger au mieux des documents précieux) et des réalités (des bâtiments, des budgets, un personnel limités), des mises en œuvre souvent plus insatisfaisantes.

1.4. Bilan

S'il est difficile de s'accorder sur ce que devrait être une réserve, il est cependant possible de tenter une approche indirecte en cherchant à clarifier les objectifs a priori des réserves. Si la notion de réserve est bien clairement délimitée, un certain

⁶² Thierry Delcourt, alors directeur de la Médiathèque de l'Agglomération Troyenne, répondait récemment ainsi à un questionnaire du groupe projet Enssib sur la réserve de la future BULAC : « La définition du mot 'réserve' pose un premier problème. Je crois comprendre que vous entendez par là l'ensemble des documents qui font l'objet d'une communication obéissant à des règles spécifiques, voire réservées à un public de chercheurs [...] A Troyes, le mot « Réserve » ne correspond pas à un fonds particulier mais simplement à un magasin spécifique où sont conservés certains fonds ou documents particulièrement précieux : manuscrits, incunables, livrets de colportage de la bibliothèque bleue ».

nombre de malentendus en seront peut-être dissipés. Aucune bibliothèque ne peut en effet répondre à tous les objectifs idéalement assignés à la réserve. Chaque établissement a des choix à faire en fonction de ses priorités.

2. Une réserve, le meilleur lieu de conservation ?

Si l'on met l'accent sur la réserve en tant que magasin, il est permis de se demander aujourd'hui en quoi une réserve peut être le meilleur endroit de stockage d'une bibliothèque. Pendant des années en effet, le magasin particulier, la « réserve », a été la solution employée pour conserver au mieux des documents précieux.

2.1. Mettre en réserve pour mettre à l'abri

2.1.1. Des lieux plus tôt équipés

Les réserves ont été mises en place au cours du siècle dernier dans un contexte bien précis. Lorsque le congrès de l'IFLA préconisait en 1923 la constitution de réserves dans les bibliothèques, ces dernières étaient souvent logées dans des bâtiments totalement inadaptés, peu propres à recevoir des livres. Le personnel et les moyens manquaient, les collections parfois immenses étaient souvent encore délaissées et mal inventoriées. Trouver un lieu plus sûr dans la bibliothèque était une manière de protéger des ouvrages précieux qui sinon ne l'étaient guère. Robert Breillat soulignait ainsi que le « regroupement de ces ouvrages dans des lieux plus petits a amené souvent à y appliquer plus tôt qu'au reste des magasins des mesures de conservation [thermohygromètres, humidificateurs, régulation de la lumière et de la température]⁶⁴ ».

Ce contexte architectural n'est toutefois plus exactement celui d'aujourd'hui.

2.1.2. Des réserves héritées

Presque toutes les bibliothèques municipales qui ont des fonds précieux, y compris lorsqu'elles sont assez neuves, possèdent un local baptisé « réserve ». Plusieurs

⁶³ Jean Viardot, *Groupe de Travail Réserve*, annexe 11.

⁶⁴ Cité par Hélène Richard, *Groupe de Travail Réserve*, annexe 3.

responsables consultés ont cependant souligné qu'il s'agissait surtout d'un héritage : au moment du déménagement dans le nouveau bâtiment, on a transporté la collection de réserve telle quelle, après avoir évalué son volume et son accroissement prévisible, de l'ancien local dans le nouveau, sans avoir l'occasion de se poser vraiment la question ou non de sa pertinence. Pour simplifier, la bibliothèque avait-elle une collection de réserve ? Elle avait donc besoin d'un local de réserve. Le déménagement n'a souvent pas pu s'accompagner d'une véritable réflexion de fond sur la réserve. Or, si la réflexion sur la réserve n'est pas faite a priori, il est ensuite plus difficile qu'elle soit menée une fois que les locaux sont déterminés et que la bibliothèque nouvelle retourne à son fonctionnement quotidien.

2.2. Des exigences et des techniques qui changent

2.2.1. Des normes de conservation de plus en plus exigeantes

Depuis quelques dizaines d'années, les exigences en matière de normes de conservation patrimoniale se sont affinées et précisées au point que l'on peut se demander s'il est encore pertinent de parler de spécificités des conditions de conservation pour les documents précieux par rapport aux documents patrimoniaux plus classiques. Ce que l'on réservait autrefois aux documents précieux est étendu aujourd'hui à tous les documents anciens. Il est ainsi notable que dans les prescriptions officielles, les documents de réserve ne sont pas distingués des documents patrimoniaux en général.

2.2.2. Des possibilités architecturales nouvelles

Les techniques architecturales rendent désormais possibles l'élargissement des conditions de conservation maximales à de vastes magasins capables d'accueillir l'ensemble des fonds patrimoniaux. A Angers, lorsque la nouvelle bibliothèque fut construite en 1975, seul le magasin de réserve bénéficiait d'une hygrométrie surveillée ; en 1990, lorsqu'est construite la bibliothèque de Bordeaux, tous les magasins patrimoniaux (« réserve » ou non) bénéficient de conditions

thermo hygrométriques adaptées. C'est le cas à Lyon également et dans plusieurs autres établissements.

Or à partir du moment où tous les magasins peuvent bénéficier de conditions de température, d'hygrométrie, de luminosité, de sécurité, de rayonnages adéquats, il est plus difficile de distinguer les spécificités du magasin de réserve par rapport aux autres. En théorie, à partir du moment où une bibliothèque accède à ce type de magasins, toute la bibliothèque devient réserve ou, pris d'un autre point de vue, il n'y a plus vraiment de réserve dans cette bibliothèque.

Bien sûr, en pratique, la bibliothèque garde ses collections de documents précieux accumulés pendant des décennies voire des siècles et elle doit bien, après un déménagement, les placer quelque part. L'existence de bonnes conditions dans tous les locaux permet en revanche d'envisager plus de possibilités pour les collections précieuses à partir du moment où l'on n'est plus contraint par l'existence de bonnes conditions climatiques dans un seul lieu : le magasin de réserve peut être unique mais la réserve peut également se compartimenter plus aisément.

2.3. Continuer d'apporter un plus

La bonne conservation ne se limite pas aux conditions climatiques et un magasin de réserve peut continuer d'apporter un plus par rapport à des magasins patrimoniaux aux normes dans un certain nombre de cas.

2.3.1. Une sécurité renforcée

La réserve peut toujours avoir une forte utilité en terme de sécurité. Elle peut être par exemple la seule à pouvoir bénéficier de systèmes ultrasophistiqués et très chers : c'est le cas à la réserve de la BmL.

Son accès peut également être vraiment restreint, « réservé », en terme de personnel. Alors que des magasiniers sont amenés à circuler dans les magasins patrimoniaux classiques, seules deux ou trois personnes peuvent avoir l'autorisation de se rendre en réserve.

En découlent en revanche des conséquences dans plusieurs domaines. Si l'accès aux magasins de réserve est très restreint en terme de personnel, il faut s'assurer d'avoir tout de même le personnel suffisant pour faire fonctionner ce système. Il

faut, pour des raisons analogues, que le nombre de livres mis dans cette collection ne soit pas trop important, pour pouvoir toujours assurer le bon fonctionnement de ce magasin sans être amené, pour des raisons pratiques, à introduire au fil du temps trop d'exceptions et de dérogations qui videraient de leur sens les mesures prises. Enfin, il est souhaitable de s'assurer que la collection est vraiment précieuse afin de ne pas donner des conditions de sécurité drastiques à trop d'ouvrages qui ne les justifient peut-être pas.

Cette fonction de sécurité renforcée est aujourd'hui parfois assurée par des coffres, mais ceux-ci, s'ils sont assez sûrs contre le vol (bien que des voleurs très décidés puissent aujourd'hui emporter un coffre), ne sont pas bons en terme de conservation puisque les documents non aérés y moisissent plus facilement. Sécuriser la réserve au maximum peut permettre d'abandonner l'usage des coffres.

2.3.2. Des conditions climatiques ultrasurveillées

Même si les magasins généraux peuvent être aux normes, certains systèmes de surveillance climatique, parce qu'ils sont très chers à l'achat comme à la maintenance, pourraient être réservés au magasin de « réserve ». Certains systèmes de surveillance climatique (par exemple la surveillance climatique par capteurs numériques) sont très onéreux et plus efficaces que les traditionnels thermohygrographes à tambour fréquemment utilisés dans les établissements. Ceux-ci demandent en effet à être régulièrement étalonnés, ce qui n'est souvent pas fait.

Les techniques évoluent très vite, les offres se diversifient : si tout conservateur peut savoir aujourd'hui facilement quelles sont les normes à respecter, il est davantage démuné lorsqu'il faut choisir concrètement un système technique plutôt qu'un autre. Les questions régulièrement posées sur la liste de diffusion Bibliopat montrent à quel point la profession, très majoritairement constituée de personnes ayant reçu une formation littéraire, manque, au-delà des normes techniques régulièrement publiées par la DLL, d'expertise pratique, de conseils très concrets, de retours d'expérience concernant les choix mis en place dans tel ou tel établissement, ceci malgré l'existence d'organismes français et étrangers

entièrement dédiés à la conservation publiant les résultats de leurs conclusions et études sur des sites facilement accessibles⁶⁵.

2.3.3. Au cœur d'un plan d'urgence

Si les menaces externes diverses qui pèsent sur les documents avaient été quelque peu occultées ces derniers temps, aujourd'hui, avec les guerres et les destructions de bibliothèques comme à Sarajevo, Bagdad, avec les sinistres comme celui qui a eu lieu à la bibliothèque centrale de Lyon 2-Lyon 3 en 1999, à Weimar ou à la BnF... une nouvelle sensibilité est en train de voir le jour⁶⁶. Dans le cadre de ces nouvelles préoccupations, le destin des réserves peut être davantage lié à celui des plans d'urgence.

La réserve pourrait devenir le magasin central dans l'organisation d'un plan d'urgence. On en arrive paradoxalement à retrouver une des valeurs anciennes des réserves passées au second plan pendant quelques dizaines d'années⁶⁷.

Concevoir la réserve en terme de plan d'urgence, c'est-à-dire penser en même temps la réserve et son plan d'évacuation, oblige alors à réfléchir davantage sur l'organisation fonctionnelle du bâtiment et sur la place de ce magasin par rapport aux accès du bâtiment. Il faudra dans ce cas concilier des exigences architecturales complexes, voire contradictoires : le magasin le plus précieux doit-il, peut-il être aussi le plus proche des accès ? Quelle forme de coopération peut-on mettre en place avec les pompiers ? Quel peut être leur degré de connaissance de la réserve ? Doit-on au contraire ou en parallèle mettre l'accent sur les systèmes anti-incendie ? Comment évaluer les risques encourus par la réserve, sans connaître les risques liés à un bâtiment non encore construit ? Si le plan d'évacuation est central dans la réflexion sur la réserve, il devient alors plus difficile d'avoir plusieurs réserves dans l'établissement.

⁶⁵ Par exemple les sites de l'Institut canadien de conservation (ICC), du Centre de Recherche sur la Conservation des Documents Graphiques (CRCDG), ou Conservation On Line (projet CoOL).

⁶⁶ Comme le prouve l'activité importante d'associations comme le Bouclier Bleu ou Cosadoca (Suisse).

⁶⁷ D'après Pierre Breillat, « Des circonstances exceptionnelles, le besoin d'évacuer ou de protéger, en cas de conflit, les biens culturels les plus précieux ont pu susciter la création de réserves. » C'est le cas pour la bibliothèque royale de Belgique : quand la guerre éclata, il fallut repérer en magasins les documents les plus précieux pour les mettre à l'abri. A la fin de la guerre, ces ouvrages sélectionnés formèrent la réserve de cette bibliothèque. C'est le cas aussi de la réserve de la bibliothèque Forney. On trouvera peut-être des développements plus amples dans l'ouvrage à paraître de Martine Poulain sur les bibliothèques en temps de guerre.

En terme de collections, la mise en réserve devrait alors concerner prioritairement des documents que l'on souhaiterait sauver en cas de sinistre.

2.4. Bilan

Bref, bien que les magasins de conservation d'une bibliothèque soient aujourd'hui plus facilement aux normes qu'autrefois, un magasin peut encore apporter à des documents des conditions particulières en terme de sécurité, de surveillance climatique ou de lutte contre les sinistres. Ceci peut justifier que l'on emploie encore le terme de « réserve » non seulement par habitude mais également pour signifier une distinction par rapport à un magasin patrimonial classique.

3. Quelques enjeux de la communication réservée

Mettre un document en réserve, lui conférer le « statut de réserve », c'est aussi en restreindre la communication et la consultation afin de le pérenniser le plus possible et de pouvoir le transmettre aux générations futures. La réserve se trouve alors au cœur des contradictions du patrimoine confronté au dilemme conserver-communicuer.

3.1. Des publics plus nombreux et plus divers

Le public des bibliothèques en général a changé au fil du temps. Il est aujourd'hui plus nombreux et plus diversifié. Les réserves sont elles aussi concernées par ces changements.

La population est plus importante, les études se sont allongées, la formation a tendance à s'étendre sur toute la durée de la vie professionnelle : collégiens, lycéens, étudiants, adultes, actifs, retraités, tous peuvent être des publics potentiels des bibliothèques. Celles-ci au cours du XXe siècle se sont multipliées, développées, diversifiées, elles sont davantage ouvertes qu'autrefois et leurs documents sont mieux signalés : elles attirent donc davantage de monde.

Les fonds patrimoniaux et anciens, surtout lorsque les équipements mêlent lecture publique et patrimoine, ce qui est souvent le cas en France, sont de fait plus accessibles, y compris par accident : un lycéen qui vient à la bibliothèque pour lire

un Montaigne peut très bien demander une édition originale repérée grâce au catalogue informatique sans vraiment s'en apercevoir. Il apparaît donc d'autant plus nécessaire de surveiller la communication de certains ouvrages et d'en restreindre l'accès.

Le patrimoine, et dans une moindre mesure le patrimoine écrit, est à la mode depuis une trentaine d'années. Certaines personnes sont également curieuses de voir de beaux documents comme des manuscrits enluminés. A Dijon par exemple, les demandes pour les manuscrits enluminés de Cîteaux sont très nombreuses. Il s'agit la plupart du temps de personnes qui souhaiteraient voir ces documents gratuitement, non pour des raisons scientifiques. Ce type de demandes devient courant aujourd'hui.

Le public scientifique des collections précieuses s'est lui aussi élargi : les étudiants en master 1 et 2, les doctorants, les enseignants-chercheurs, les chercheurs, les érudits locaux, les généalogistes sont eux aussi plus nombreux aujourd'hui.

Les réserves ne peuvent se tenir à l'écart de tous ces changements.

3.2. Un effort particulier sur la communication et la consultation

La mise en place d'une réserve aujourd'hui doit obligatoirement s'accompagner d'une véritable réflexion globale sur la procédure de communication depuis la demande du lecteur, la manipulation par les magasiniers (sortie du document et rangement) et la consultation par le lecteur. Lorsque la réserve perd une partie de sa spécificité parce que tous les magasins sont aux normes, ce qui peut encore la distinguer, c'est le soin apporté à cette procédure de communication⁶⁸.

La communication peut être améliorée par plusieurs biais : la formation des magasiniers afin que toutes les procédures de manipulation soient bien respectées, une réflexion sur la salle de consultation des documents précieux⁶⁹ et une réflexion sur la salle d'exposition. Penser la réserve, ce n'est pas seulement penser magasins mais intégrer la salle de consultation et la salle d'exposition dans la réflexion d'origine.

⁶⁸ La communication des documents précieux a fait entre autre l'objet d'un mémoire Essib par Frédéric Manfrin (cf. annexes).

3.3. Associer le public à la conservation

3.3.1. La réserve, des contraintes pour le lecteur

Consulter un document de réserve n'implique trop souvent pour le lecteur que des contraintes. Il faut avoir l'autorisation d'un conservateur, justifier de sa recherche, le temps d'attente pour obtenir le document est en général plus long, parfois il faut même prendre rendez-vous, les horaires et jours d'ouverture de la salle de consultation des documents de réserve sont parfois très réduits (deux matinées par semaine à Angers il y a peu de temps encore), il faut souvent remplir un bulletin de consultation supplémentaire, on ne peut consulter qu'un seul document à la fois, il faut utiliser un crayon à papier, se déplacer dans la salle de lecture voire changer de salle, et ensuite, lorsque l'on a enfin réussi à obtenir son document, on a le sentiment de travailler sous l'œil méfiant du bibliothécaire de service.

De nombreuses discussions avec des personnes amenées à consulter de temps à autre un document de réserve, parmi les universitaires en particulier, il est ressorti que la réserve n'était perçue que comme un obstacle à une communication aisée. Demander à consulter un document de réserve est trop systématiquement vécu comme un synonyme d'ennui. Cette impression est évidemment accentuée et encore plus mal perçue lorsque la collection de réserve manque de cohérence et que pour pouvoir consulter un document finalement peu précieux, il a fallu montrer patte blanche.

3.3.2. Des contraintes moins bien acceptées qu'autrefois

Toutes ces contraintes, consubstantielles à la consultation de documents précieux, n'avaient guère besoin d'être justifiées au début du XXe siècle, alors que la bibliothèque avait une certaine autonomie, que le conservateur était maître en son établissement, que le public des bibliothèques était rare, que le corps universitaire était réduit.

Ces contraintes, bien qu'elles soient d'autant plus nécessaires que le public est plus nombreux, ne sont plus acceptées de la même façon aujourd'hui. Penser la

⁶⁹ D'après Antoine Coron, « Ce qui fait de la réserve quelque chose d'à part, c'est que s'y associe une communication réservée [...]. Une vraie réserve ne s'entend pas sans la salle de lecture qui va avec ».

réserve aujourd'hui, c'est aussi penser à son public et à une politique de communication qui lui est destinée.

Pour un public habitué à la rapidité du web, pour un public qui se sait contribuable, pour un public universitaire, étudiant ou chercheur, qui ne dispose pas toujours de beaucoup de temps ou qui a dû se déplacer depuis une autre ville pour consulter, elles apparaissent souvent pesantes, exagérées et surtout, sans contre-partie.

Il est d'ailleurs un peu triste, sur les sites web de bibliothèques, de voir en général apparaître le mot « réserve », immédiatement assorti de la liste des contraintes de consultation, des horaires réduits, ou des sanctions adoptées par le règlement intérieur en cas de détérioration des documents. La réserve n'est quasiment jamais évoquée ou décrite de façon positive et attractive⁷⁰.

3.3.3. Pour une approche plus positive des réserves

Or ces restrictions à la communication des documents de réserve sont nécessaires et ont une justification : la conservation optimale des documents. Il ne s'agit pas de les supprimer ni de les adoucir, il faudrait même parfois les renforcer. Peut-être gagnerait-on simplement à les expliquer et à les justifier davantage.

Elles pourraient certainement être assez facilement atténuées par une meilleure politique de communication autour du sens, de l'utilité fondamentale de la protection des collections patrimoniales. Le ressenti des publics en général est encore trop souvent ignoré par les responsables de bibliothèques, malgré un mouvement de fond dans cette direction depuis une vingtaine d'années : les bibliothécaires savent mieux que le public ce qui est bon pour lui et pour les documents. Qu'on le déplore ou non, le public a changé et n'accepte plus aussi facilement certaines contraintes. Penser la réserve aujourd'hui devrait impliquer aussi de penser à une politique positive de communication sur cette réserve.

Il est plus agréable pour un lecteur d'être convaincu que les documents qu'il consulte sont précieux, rares, irremplaçables... et qu'il participe avec la bibliothèque à leur conservation et à leur transmission pour les âges futurs (même si cela entraîne pour lui quelques désagréments immédiats) que d'avoir l'impression que les documents précieux qu'il consulte lui ont été concédés du

⁷⁰ Quelques institutions font heureusement exception comme le site de la bibliothèque de la Casa Velazquez.

bout des doigts et qu'on le soupçonne de vouloir les salir, les voler, les dégrader de quelque manière que ce soit. Ce changement d'optique est d'autant plus facile à faire qu'il ne demande guère de crédits, ni de personnel supplémentaires : changer quelques phrases d'un site web, faire un bulletin de demande plus convivial, insérer une plaquette dans le livret des lecteurs, souligner l'importance de la réserve lorsque l'on fait une exposition... sont des mesures à la portée de toutes les bibliothèques.

3.4. La réserve et les chercheurs

Penser la réserve, c'est également penser d'emblée à une politique de documents de substitution. Si l'on restreint d'un côté au public l'accès aux originaux, il est en même temps nécessaire d'essayer de lui donner accès au contenu de ces documents sous diverses formes possibles.

Dans les bibliothèques aujourd'hui, la plupart des lecteurs qui viennent consulter un document de réserve ont besoin surtout du contenu intellectuel et moins du support. Seuls quelques travaux de recherche très pointus en codicologie, histoire littéraire, édition de textes ou histoire du livre nécessitent absolument le recours à l'original.

La numérisation de certains documents fragiles, rares ou très précieux peut amener à restreindre de telle sorte la communication qu'une réserve quasi-absolue est envisageable, cette fois-ci avec des conditions de conservation qui peuvent être maximales. Même si certains documents ne peuvent faire l'objet d'une numérisation en raison de leur fragilité, il peut être bon de commencer les campagnes de numérisation par les documents de la réserve.

La mise en ligne est une étape encore plus avancée : non seulement le contenu d'un document de réserve peut être consulté un nombre illimité de fois sans que le document en souffre mais en plus, il peut être consulté n'importe où et non sur le seul site physique de la bibliothèque. On pourrait en arriver à avoir une réserve accessible et complètement dématérialisée : là encore, la conservation « absolue » pour certains documents est envisageable. La numérisation n'en étant encore qu'à ses débuts, certains problèmes techniques pour les documents anciens n'étant pas

résolus et les crédits n'étant pas extensibles, ces perspectives pour les réserves de bibliothèques municipales sont encore cependant très lointaines.

Lorsque l'on fait plutôt le choix de numériser les catalogues de la réserve ou des manuscrits (pour prendre l'acception du terme « réserve » la plus courante), le risque est alors d'amener vers les documents les plus précieux davantage de lecteurs. Ceci est parfaitement satisfaisant d'un côté puisque ces documents servent davantage et sont davantage exploités ; on sait qu'en terme de conservation, ceci oblige cependant à repenser les modalités de communication au lecteur de façon à préserver au mieux les documents.

3.5. La réserve et les autres publics

Penser la réserve à l'horizon 2012, c'est penser aussi en termes de valorisation. La réserve peut faire l'objet d'une politique de mise en valeur volontariste, la plus large possible et utilisant tous les moyens de valorisation. On en arrive ainsi au paradoxe que ce qui est actuellement le plus caché, le plus protégé dans la bibliothèque devient le plus visible et le plus accessible. Cette mise en valeur peut avoir plusieurs conséquences : elle participe de la politique de communication évoquée précédemment ; elle peut s'accompagner d'une véritable démarche scientifique ; elle peut aussi convaincre les autorités municipales, pourvoyeuses de fonds, des richesses de la bibliothèque. Cette mise en valeur peut donc avoir un rayonnement local, national voire international.

Mettre en valeur la réserve, cela peut se faire de façon relativement classique, en exposant par exemple des documents, de façon temporaire, dans une salle d'exposition permanente (on fait alors tourner les documents de la réserve exposés) ou lors d'expositions temporaires (on essaie de mettre en avant des documents issus de la réserve). Ceci peut satisfaire la curiosité du public local mais aussi de touristes de passage si l'établissement est en centre-ville, le rayonnement est donc à la fois local et plus large. Bien sûr, la réserve ne peut être utilisée que dans des limites compatibles avec la bonne conservation des documents : s'il est envisageable de faire des visites guidées des magasins patrimoniaux dans certaines bibliothèques, il semble impossible d'envisager des visites de la réserve. On pourra en revanche chercher à évoquer le plus souvent

possible les documents précieux de la bibliothèque lors des reportages dans le journal local.

Plus important pour le long terme, un effort de catalogage doit être fait sur les documents de la réserve : tous les documents patrimoniaux nécessitent d'être décrits, inventoriés, catalogués et la collection de réserve peut constituer un chantier de catalogage à démarrer en premier lieu. Il est en effet paradoxal que les documents les plus précieux soient parfois les moins bien signalés. Jeanne Veyrin-Forrer soulignait déjà la nécessité du catalogage mais ceci est toujours vrai aujourd'hui. Lorsque des inventaires ont été faits, accompagnés d'un vrai travail scientifique : inventaire des *ex libris*, des *ex dono*, des provenances, des reliures... on pourrait chercher à les mettre en ligne afin que le travail effectué ne reste pas confidentiel et qu'il soit utile au plus grand nombre. Des initiatives collectives ont été prises par des organismes comme l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (catalogue des reliures, base Enluminures...), il importe de s'y rattacher dans la mesure du possible.

4. La réserve, les documents les plus précieux ?

4.1. Réserve et patrimoine

Dès leur création, les réserves étaient destinées à accueillir des documents que l'on trouvait particulièrement importants et que l'on souhaitait mettre à l'abri : les premières réserves accueillait ainsi des manuscrits, des incunables, des vélin, des éditions aldines... Ces collections comprenaient alors quasi exclusivement des livres anciens.

Peu à peu, les critères de mise en réserve, les critères de préciosité ont été affinés, complétés. Les limites chronologiques des ouvrages à passer en réserve se sont élargies, les types de documents, de supports également entraînant des conséquences en terme de magasin et de mode de communication.

La notion de patrimoine évolue, s'étend elle aussi : beaucoup de documents sont considérés comme faisant partie du patrimoine ou sont susceptibles d'en faire partie un jour. Or quand le patrimoine grandit, les collections mises en réserve sont

contraintes de grandir avec lui ou au contraire de se redéfinir, se recentrer sur les éléments les plus précieux.

En terme de magasins, cela a des conséquences, car la réserve peut alors être amenée à se compartimenter par type de documents (magasin de réserve pour les imprimés, pour les manuscrits, pour les objets), ou bien à tenir une grande place dans la bibliothèque. Si le magasin n'est pas pensé avant la construction en fonction des collections (et non l'inverse), la réserve peut arriver à n'être plus qu'une petite partie des collections précieuses de la bibliothèque. Elle perdrait ainsi une partie de son intérêt.

4.2. Les critères de sélection des imprimés

En ce qui concerne la mise en réserve d'imprimés, les critères de sélection peuvent peut-être encore être affinés mais des siècles de travail sur le livre les ont déjà rendus tout à fait opérants et globalement satisfaisants. Ils ne sauraient de toute façon devenir parfaits ou fixes puisque les notions de préciosité et de rareté évoluent et ils ne pourront jamais être davantage unifiés qu'ils ne le sont puisque la préciosité ou la rareté sont toujours fonction d'un contexte.

Ce qui pourrait éventuellement être utile en matière de réserve, ce serait de tenir des listes, des archives, des documents expliquant la procédure suivie par tel ou tel établissement. Toute une génération de conservateurs et bibliothécaires va partir prochainement à la retraite, emportant avec elle une partie de la mémoire des établissements. Il serait parfois utile de garder trace écrite des pratiques mises en œuvre.

4.3. Réserves larges ou réserves restreintes

Si la réflexion sur les ouvrages à sélectionner est déjà très avancée dans le domaine des imprimés, peut-être pourrait-elle davantage maintenant porter sur les autres documents : en général, on trouve dans la réserve une sélection de certains imprimés mais l'ensemble des manuscrits, l'ensemble des autographes, l'ensemble des objets... Lorsque l'on parle de la réserve des imprimés, il s'agit d'une sélection d'imprimés faite parmi tous les imprimés de l'établissement, tandis que lorsque l'on parle de la réserve des manuscrits, il s'agit de l'ensemble des manuscrits, sans aucune sélection. Même s'il est admis que parmi les manuscrits,

les manuscrits médiévaux sont plus valeureux, plus importants, plus rares, plus anciens que les autres, cela ne se traduit pas en terme de mise en réserve.

Peut-être la réflexion peut-elle encore être affinée sur ce plan : qu'est-ce qu'un objet précieux pour une bibliothèque ? Peut-on introduire une sélection au sein des manuscrits et laquelle ? Les frontières du manuscrit (tapuscrits, mémoires d'étudiants, brouillons d'un article...) pourraient encore gagner à être explorées. Il semble pourtant que l'élargissement de la notion de patrimoine tende actuellement à faire plutôt glisser l'ensemble de ces documents vers la réserve. Seules quelques rares bibliothèques ne mettent pas leurs manuscrits en réserve (manuscrits du fonds Max Jacob à la BM de Quimper).

4.4. Réserves et nouveaux supports

Lorsque l'on parle de réserve, il est également assez peu souvent fait mention des supports autres que les supports traditionnels des bibliothèques : papier pour les imprimés, manuscrits, cartes postales, estampes et éventuellement parchemin pour les manuscrits anciens. Certaines bibliothèques possèdent bien des objets, issus des anciens cabinets de curiosité, mais rarement en nombre suffisant pour qu'une réflexion indépendante très poussée se soit développée à leur sujet. En général, on les considère comme relevant de la réserve ; peu signalés, ils ne sont quasiment pas demandés ni communiqués, hormis pour des expositions.

Les réserves semblent quelque peu prisonnières de leurs origines, accueillir des imprimés et livres anciens et précieux, et de leur modèle prestigieux, la Réserve des livres rares de la BnF. Pourtant, la prise en compte des nouveaux supports va être sans doute de plus en plus nécessaire dans les réserves de demain.

4.4.1. Des supports de plus en plus variés

Les nouveaux supports ne le sont en général plus pour la population mais ils le sont encore relativement pour les bibliothèques. Il s'agit de tout ce qui concerne le domaine de l'iconographie (plaques de verre, diapositives, photos couleur, photos noir et blanc), des documents sonores (cassettes, cylindres, 78 tours, disques microsillons vinyles 33 et 45 tours), de l'audiovisuel (cassettes vidéo, films super 8, films de caméscope, vidéodisques...) et aussi de tout ce qui concerne le domaine du numérique (disquettes, CD-Rom...)

Ces nouveaux supports existent déjà dans les bibliothèques sans être la plupart du temps traités de façon adéquate. Beaucoup d'établissements possèdent par exemple des plaques de verre, des photos, des disques vinyles encore non traités et conservés en général dans des conditions inadéquates (des disques sont en réserve à Orléans ou à Lyon, en magasin à Bordeaux ou à Dole). Des recommandations techniques existent pourtant⁷¹ mais souvent, ces supports ne sont pas la priorité d'institutions déjà fort occupées par ailleurs à traiter et mettre en valeur leurs fonds plus classiques.

4.4.2. Des supports qui vont se multiplier

Cette réflexion sur les rapports entre nouveaux supports et réserve mérite d'autant plus d'être menée que ces supports vont être plus nombreux dans les bibliothèques dans les années à venir pour au moins deux raisons : les formats se succèdent les uns aux autres avec une certaine rapidité (à la différence du livre ou des manuscrits), entraînant l'obsolescence et l'abandon des formats précédents. Le « papy-boom » amènera d'ici une quinzaine-trentaine d'années sans doute dans les bibliothèques une vague de dons. La génération nombreuse de l'après-guerre, qui atteint aujourd'hui l'âge de la retraite, sera amenée à léguer et faire des dons aux bibliothèques d'ici quelque temps. Dans les collections de cette génération, à la fois riche, nombreuse et élevée avec l'audiovisuel puis l'informatique, se trouveront la plupart de ces nouveaux supports⁷².

4.4.3. Des documents anciens, rares et fragiles ?

Il semble que ces futurs nouveaux documents peuvent correspondre à de multiples titres au statut de document anciens, rares, précieux ou fragiles. Anciens, un certain nombre d'entre eux commence à l'être : les 78 tours par exemple, les cylindres de cire ou les plaques de verre. Rares, ils ne le sont en général pas encore tout à fait mais ils appartiennent indéniablement à ce type de documents qui peuvent le devenir très vite, d'une part parce que leur durée de vie n'a pas été très longue, d'autre part parce qu'ils sont apparus comme techniques et utilitaires : beaucoup de gens les ont jetés dès qu'ils n'ont plus pu servir. Uniques, ils le sont

⁷¹ *Protection et mise en valeur...*, chapitres 9 et 10.

déjà pour certains : rush de films, enregistrement pirates de concert, cassettes de « démo » d'un chanteur à ses débuts... Fragiles, ils le sont de toute évidence puisque ce sont des supports assez peu stables, facilement rayables, démagnétisables, sensibles à la température. Précieux en revanche, ils ne le sont pas encore pour le moment de la même façon qu'un manuscrit ou un livre ancien : jamais un vieux disque ou un vieux super-8 n'a atteint sur le marché des prix de vente analogues à ceux d'un livre ancien. Seul le critère de la préciosité semble leur faire pour le moment encore défaut.

Force est de reconnaître que s'ils ont déjà du mal à acquérir un caractère patrimonial légitime, ils ont a fortiori encore plus de mal à faire l'objet d'une réflexion en terme de réserve⁷³.

Pourtant, à partir du moment où les caractéristiques précédentes leur ont été reconnues, on voit difficilement comment l'on pourrait écarter ces documents d'une réflexion sur la réserve. Il semble que l'on se retrouve un peu, devant ces collections parfois abondantes et encore très peu exploitées, dans la situation des conservateurs de bibliothèques du début du XXe siècle devant leurs collections d'imprimés. La pertinence de la question de la réserve se pose avec d'autant plus d'acuité.

4.4.4. Mettre en place des critères de sélection

Un des chantiers à mettre en œuvre pourrait être alors celui des critères de sélection : il faudrait commencer à mettre en place, pour pouvoir les affiner ensuite au fil du temps, des critères de sélection des documents sonores, audiovisuels... comme il y en a pour les livres rares.

On se trouvera devant le même type de dilemme qu'avec les collections patrimoniales écrites car là encore, parmi ces documents sonores, audiovisuels, photographiques etc., certains sont produits en série par des éditeurs, ils sont nombreux, ils n'ont pas tous la même qualité, ni le même intérêt, et certains apparaissent ou apparaîtront comme plus valeureux que d'autres. D'autres en revanche sont uniques (un film amateur, un enregistrement pirate d'un concert

⁷² L'enjeu pour les bibliothèques est d'ailleurs de suivre attentivement ces évolutions afin que faute d'une adaptation de leur part, cette génération ne soit portée à léguer prioritairement à d'autres institutions...

privé...) et en tant que tels, ils peuvent faire l'objet *de facto* d'une conservation automatique et d'une protection particulière de type « réserve » tant en matière de conservation que de communication.

Que ce soit la collection de réserve qui accueille de nouveaux supports ou les collections de nouveaux supports qui créent en leur sein une réserve, la différence serait dans les faits bien mince même si la démarche intellectuelle est un peu différente. Dans le premier cas, on insiste sur l'unité des supports de la bibliothèque et sur le caractère englobant, transversal de la réserve. Dans le second cas, on insiste au contraire sur les différences de supports dans les collections.

Si l'on conçoit la réserve comme la collection des documents précieux de la bibliothèque, il paraît assez incontournable que la réserve accueille ces nouveaux supports puisqu'ils correspondent par bien des aspects à la notion de documents rares.

4.4.5. Porter la réflexion sur les magasins

En terme de local, ces documents ne peuvent pas être conservés dans les mêmes conditions de température, d'hygrométrie, de luminosité que les documents papier. Une bibliothèque qui ferait le choix d'une réserve multi-supports serait obligée d'avoir plusieurs petits magasins de réserve, chacun aux normes adaptées. La question de la cotation commune ou d'un catalogue de réserve commun, en raison de la trop grande disparité des supports, ne paraît pas pertinente.

Certaines bibliothèques sont évidemment bien conscientes de la question et ménagent une place en réserve pour ces supports : c'est le cas dans la réserve de la future bibliothèque de Rouen où un petit local sera prévu pour les plaques de verre avec une température adaptée.

A la BMVR de Nice, un fonds de conservation sonore a été développé. En parallèle une collection de disques *collectors* a été mise en place depuis le début des années 80 : elle comprend des disques uniques, des disques avec des pochettes curieuses, des enregistrements devenus rarissimes, des disques souples, des disques cartes postales... La bibliothèque cherche à rassembler les documents sonores des autres bibliothèques de la région qui n'ont pas les moyens de

⁷³ Sur le patrimoine sonore, cf. Pierret Gille, « Les bibliothèques et le disque : la difficile accessibilité du document

s'occuper de tels supports. Les magasins qui regroupent ces disques sont aux normes, qu'il s'agisse du magasin général ou du magasin affecté à la collection des *collectors*.

4.4.6. Faire face à des problèmes de communication complexes

Pour ces nouveaux supports, la consultation pose également un problème qu'il faudra dépasser si des lecteurs souhaitent venir effectivement les consulter (ce qui n'est en général pas encore le cas) : si un lecteur désire écouter un enregistrement d'un 78 tours conservé en réserve, il faut un appareil capable de restituer une musique enregistrée sur un 78 tours et une isolation sonore quelconque pour pouvoir l'écouter (simple casque ou pièce à part ou box dans la salle de lecture de la réserve). Il n'est pas sûr que ces équipements puissent être à la portée des bibliothèques même grandes, tant en terme d'espace qu'en terme d'investissements. La salle de consultation des documents précieux telle qu'on la conçoit traditionnellement n'est pas du tout adaptée à ce nouveau type de demandes.

La problématique de la réserve traditionnelle propre à une seule bibliothèque n'a peut-être pas de réponse à apporter dans ces cas-là. Si les équipements de lecture de ces nouveaux documents sont chers, encombrants, s'ils nécessitent des manipulations très spécifiques donc un personnel particulier, peut-être faudra-t-il s'orienter vers des plans de conservation partagés plus larges ou bien vers des partenariats avec d'autres institutions, vers des réserves communes à plusieurs institutions... Si tout passe par des transferts de support, les salles de consultation des réserves devront s'équiper et le personnel être formé différemment.

Bref, la mise en réserve, conçue pour des documents traditionnels, est bousculée et pas forcément adaptée pour ces supports que l'on ne peut négliger et qu'il va falloir traiter. C'est un chantier qui n'est peut-être pas tout à fait pour l'horizon 2012 mais qui doit être réfléchi sur le moyen terme.

sonore au statut d'objet patrimonial », *BBF*, t. 49, n° 5, 2004, p. 74-78.

La notion de réserve se trouve délimitée principalement entre ces trois champs : magasin aux normes, collections précieuses, usages restreints. Selon que l'on fait porter l'accent prioritairement sur l'un ou l'autre de ces trois aspects, la notion de réserve prend certaines directions, certains infléchissements. Quelles que soient les options choisies, la réflexion sur les réserves a encore de nombreuses perspectives à envisager dans un avenir proche.

Conclusion

Penser la réserve à l'horizon 2012, c'est se trouver confronté de façon paroxystique à un certain nombre de paradoxes qui sont au cœur de la politique patrimoniale et de la tradition bibliothéconomique françaises.

Penser la réserve, c'est d'abord avoir affaire à des réalités très variées, très différentes d'un établissement à un autre. Cette diversité se retrouve à tous les niveaux : dans l'architecture des magasins de réserves, dans la disposition des salles de consultation, dans l'organisation de l'accès aux documents, dans les dates de constitution des réserves, dans leur mode de fonctionnement, dans l'ampleur de leurs collections et de leurs richesses... La mentalité française a parfois du mal à composer avec cette absence d'unité et à faire cohabiter des réalités aussi différentes sous un même terme.

Penser la réserve, c'est aussi se trouver devant une notion floue, susceptible de plusieurs définitions, que l'on ne peut délimiter que par des frontières. Certains professionnels vont parfois même jusqu'à récuser cette notion, ce concept.

Chercher à cerner la notion de réserve, c'est aussi parfois sentir comme un malaise dans la profession. Certains établissements semblent avoir un peu « honte » de leur réserve : on déplore qu'elle ne soit pas mieux gérée, on semble s'excuser qu'elle ne soit pas plus cohérente... Comme si la différence inévitable entre l'idéal et les pratiques était plus mal vécue qu'ailleurs quand il s'agissait de la réserve. Ou bien comme si à force d'être sanctuarisé, le terme en devenait presque intimidant, paralysant. Peut-être la réflexion sur l'avenir des réserves passe-t-elle parfois par un abandon (provisoire ou non) du terme, afin de pouvoir réfléchir plus sereinement à ce qui n'est finalement qu'un mode d'organisation et d'accès aux collections patrimoniales ? Introduire une hiérarchie au sein des collections patrimoniales n'est déjà pas chose facile, qu'en est-il si la sacralité du terme de réserve vient compliquer en plus la réflexion ?

Par-delà l'image statique et l'apparente immobilité de la réserve (une institution centenaire voire plus, au cœur du patrimoine, souvent perçu lui-même comme plus immobile que la lecture publique), penser la réserve dans un avenir proche, c'est être en réalité au cœur des préoccupations les plus actuelles et les plus incertaines qui agitent le monde des bibliothèques aujourd'hui : quels services offrir ? Comment satisfaire au mieux les publics sans trahir les exigences de la conservation ? Dans quelles directions évoluer en terme techniques et architecturaux ? Comment intégrer à la réflexion les nouveaux documents ? Quels changements liés aux nouvelles technologies anticiper ?

De nombreuses pistes de réflexion s'ouvrent pour les réserves de demain, pistes que l'on gagnera à éclaircir en se tournant vers les expériences étrangères et les réussites françaises en la matière.

Bibliographie sélective

SUR LES RÉSERVES EN GÉNÉRAL

DELISLE Léopold. *Inventaire alphabétique des livres sur vélin de la Bibliothèque nationale. Complément au catalogue publié par Van Praet.* Paris : Champion, 1877.

Congrès international des bibliothécaires et des bibliophiles tenu à Paris en 1923, Paris, 1925.

BREILLAT Pierre. *Les réserves précieuses dans les bibliothèques.* Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, juillet-août 1965, vol. XIX, n° 4, p. 186-207 et septembre-octobre 1965, vol. XIX, n° 5, p. 270-283.

VEYRIN-FORRER Jeanne. *Les réserves (Livres imprimés).* In : *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises.* Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983, p. 65-82. Repris dans *La lettre et le texte. Trente années de recherche sur l'histoire du livre.* Paris : 1987, p. 369-392.

GUY Fabienne. *Les réserves dans les bibliothèques françaises : un service comme les autres ?* Mémoire de DESS. Villeurbanne, Enssib, 1990, 122 p.

GUY Fabienne. *Les réserves dans les bibliothèques françaises.* Bulletin des bibliothèques de France. 1991, t. 36, n° 1, p. 14-24.

PALLIER Denis (dir.). *Groupe de travail Réserve : rapport de synthèse.* Paris : Etablissement public de la BnF, 1991.

RÉSERVES DE BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES

DUMAITRE Paule. *Un livre, une réserve.* Revue française d'histoire du livre, 1977, 46^e année, n° 15, p. 183-209.

VEYRIN-FORRER Jeanne. *Le concept de 'Réserve'. L'expérience de la Bibliothèque nationale.* In : Luigi Balsamo, Maurizio Festanti, *Il fondi librari antichi delle biblioteche. Problemi e tecniche di valorizzazione.* Florence : L. Olschki, 1981, p. 87-107.

La réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale, Arts et métiers du livre n° 183, janvier-février 1994, numéro spécial, p. 1-88.

CORON Antoine. *La réserve des livres rares à la BnF. Constitution d'une nouvelle collection.* Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 3, p. 20-25.

ROQUEBERT Marie-France, BURY Edith, CAZENOBÉ Adrienne. *Etude des moisissures dans une réserve de bibliothèque.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2002, t. 47, n° 2, p. 84-88.

LAMBLIN Jacques. *Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve.* Bulletin des Bibliothèques de France, 2004, t. 49, n° 5, p. 40-47.

SUR LES PROBLÈMES DE CONSERVATION

DESGRAVES Louis, GAUTIER Jean-Luc. *Le patrimoine des bibliothèques. Rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture par une Commission de douze membres.* 2 vol. Paris : Ministère de la Culture, 1982.

ODDOS Jean-Paul (dir.). *La conservation. Principes et réalités.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1995, 407 p. (Collection Bibliothèques).

ODDOS Jean-Paul (dir.). *Le patrimoine. Histoire, pratiques et perspectives.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, 442 p. (Collection Bibliothèques).

Protection et mise en valeur du patrimoine des bibliothèques : recommandations techniques, Paris : Direction du Livre et de la Lecture, 1998, 174 p.

SUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

GASCUEL Jacqueline. *Un espace pour le livre. Guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1993, 420 p. (Collection Bibliothèques).

GRUNBERG Gérald. *Bibliothèques dans la cité. Guide technique et réglementaire.* Paris : Le Moniteur, 1996, 452 p.

SUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DIJON

OURSSEL Charles. *La bibliothèque publique et les archives municipales de Dijon.* In : *Dijon et la Côte d'Or en 1911.* Dijon, 1911, p. 1-31.

GRAS Pierre. *Les bibliothèques du collège des Godrans aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1972-73 (1974), vol. XXVIII, pp. 217-240.

RUPPLI Nicolas. Dijon, Bibliothèque municipale. In : *Patrimoine des bibliothèques de France. Un guide des régions, Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes.* Vol V. Paris : Payot, 1995, pp. 98-107.

RUPPLI Nicolas, RICO Gérard. *La conversion rétrospective des catalogues. Le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Dijon.* Bulletin des bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 3, p. 46-47.

Plan d'action pour le Patrimoine Ecrit. Rapport d'enquête sur la situation et les projets des bibliothèques en Bourgogne. Novembre 2005.

Schéma Directeur de Développement de la Lecture Publique. Etude de programmation architecturale. 4 vol. Avril-novembre 2005.

AUBRY Aurélie. *Etude et propositions de valorisation du fonds de bibliophilie contemporaine à la bibliothèque municipale de Dijon : rapport de stage 2^e année d'IUT.* Dijon : IUT Département Information-Communication, 2006, 24 p.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES MÉMOIRES ENSSIB AYANT TRAIT À UNE RÉSERVE	78
ANNEXE 2 : EXEMPLE DE SCÉNARIO POUR LA (LES) RÉSERVE(S) DE DIJON	81
ANNEXE 3 : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS	96

Annexe 1 : Liste des mémoires Enssib ayant trait à une réserve

Rapports de stage (Travail effectué par les élèves chercheurs qui effectuent leur stage d'étude à mi-temps en bibliothèque tout en travaillant pour leur propre thèse)

1999

CHEVALIER Christine. *La Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, Villeurbanne : Enssib, 1999, 20 p.

2001

CHAMONARD Marie. *La réserve des livres rares de la BnF et les livres illustrés modernes et contemporains : le projet VOLART*, Villeurbanne : Enssib, 2001, 25 p.

2002

MINAULT-RICHOMME Emmanuelle. *Le département de la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, Villeurbanne : Enssib, 2002, 28 p.

ROTHENBURGER Anne Bérangère. *Une réserve dans un établissement interuniversitaire et public : la bibliothèque Sainte-Geneviève*, Villeurbanne : Enssib, 2002, 28 p.

2003

NIETO Philippe. *La réserve des livres rares de la BnF*, Villeurbanne : Enssib, 2003, 33 p.

MARTIN Frédéric. *La réserve des livres rares de la BnF*, Villeurbanne : Enssib, 2004, 36 p.

2005

LESIEWICZ Sophie. *Le Département de la Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève* Villeurbanne : Enssib, 2005, 42 p.

DEGEZ Camille. *La Réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, Villeurbanne : Enssib, 2005, 45 p.

Mémoires d'étude (Travail effectué par les élèves en voie classique lors de leur stage d'étude de douze semaines en bibliothèque)

1990

WEILL Catherine. *Une réserve sans livres précieux ? La bibliothèque Forney à Paris*, Villeurbanne : Enssib, 1990, 86 p.

1993

BASSINET Stéphane. *La création de la réserve des imprimés de la bibliothèque municipale de Nevers*, Villeurbanne : Enssib, 1993, 37 p.

QUILLEC Bernard. *Le fonds breton et la réserve de la bibliothèque municipale de Quimper, des relations privilégiées*, Villeurbanne : Enssib, 1993, 41 p.

1994

CHIRLE Michèle. *La mise en réserve dans une bibliothèque d'art moderne et contemporain*, Villeurbanne : Enssib, 1994, 58 p.

1995

FORMONT Isabelle. *Le fonds ancien et la réserve précieuse de la bibliothèque municipale d'Orléans : constitution, mise en valeur et organisation dans un bâtiment moderne*, Villeurbanne : Enssib, 1995, 62 p.

1996

DELMAS Catherine. *La réserve de la bibliothèque centrale des Musées nationaux : pratiques et enseignements*, Villeurbanne : Enssib, 1996, 55 p.

1998

BODEAU Florence. *La définition d'une réserve dans une bibliothèque multisupports : le cas de la bibliothèque-musée de la Comédie française*, Villeurbanne : Enssib, 1998, 75 p.

2000

TRAVIER Didier. *Réserve précieuse et collections semi-précieuses : l'exemple de la bibliothèque de l'université de Bourgogne*, Villeurbanne : Enssib, 2000, 73 p.

2005

MANFRIN Frédéric. *La communication des fonds anciens, rares et précieux : essai d'approche théorique*, Villeurbanne : Enssib, 2005, 82 p.

2006

DUPUICH Lucile. *Histoire d'une collection : la réserve précieuse des bibliothèques de la Ville de Compiègne*, Villeurbanne : Enssib, 2006, 98 p.

Autres travaux

1994

MIESSNER Marie-Cécile, *Projet de constitution d'une réserve du XXe siècle au département des Estampes de la BnF*, Villeurbanne : Enssib, 1994 (Projet Personnel Professionnel).

2006

Conception de la réserve de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC). Mémoire conduite de projet. Villeurbanne : Enssib, 2006.

Annexe 2 : Exemple de scénario pour la (les) réserve(s) de Dijon

Répartition des fonds :

Si on suit la logique de faire partir à la MEC les fonds patrimoniaux modernes L et G, tout en laissant à la MPI les fonds imprimés antérieurs à 1900 et les fonds iconographiques, voici la répartition des collections à laquelle on peut aboutir :

	MEC	MPI
Répartition des collections	Imprimés : collections de prêt et d'étude (cotes format)	Imprimés avant 1900 : incunables, FA, FD, cotes numériques Fonds particuliers Manuscrits, autographes Objets Iconographie : estampes, cartes postales, affiches, plaques de verre, photos
Collections problématiques	Bibliophilie contemporaine seule ? Cote « Res. » XXe siècle + bibliophilie contemporaine ?	Cote « Res. » en entier ? Cote « Res. » sans la bibliophilie contemporaine ? Cote « Res. » sans la

	Rien de tout cela ?	bibliophilie contemporaine ni les ouvrages « Res. » XXe siècle ?
--	---------------------	---

Remarques

Cote Res. après 1900 = 700 livres (environ) dont la bibliophilie contemporaine

Périodiques : la Bibliothèque n'a pas encore réfléchi à la question des périodiques

1^{ère} hypothèse : une réserve à la MEC et une à la MPI : 2 réserves

- Si on trouve dans la réserve de la MEC la bibliophilie contemporaine seulement : c'est faisable (à partir de l'inventaire Excel de la cote Res), il faudra peut-être réfléchir à une recotation (moins de 700 ouvrages, qui sont peu demandés : le risque que des lecteurs viennent avec des références d'anciennes cotes est assez faible ; inventaire informatique donc plus facilement changeable). C'est logique par rapport à la MEC (puisque ce sont des fonds contemporains). Moins logique vis-à-vis de la MPI qui aurait dans ce cas des imprimés XXe siècle non bibliophilie contemporaine.
- Si on trouve dans la réserve de la MEC bibliophilie contemporaine + ouvrages précieux XXe siècle non bibliophilie : faisable (cf. ci-dessus) et plus logique car respecte mieux les césures chronologiques des deux médiathèques.
- En revanche, illogique de mettre la bibliophilie contemporaine à la MPI et les ouvrages précieux XXe siècle à la MEC (car ces ouvrages sont très peu nombreux et ne justifient pas une réserve pour eux seuls, en plus ils ne sont pas spécialement L ou G). Si la bibliophilie contemporaine reste à la MPI, c'est toute la cote « Res. » qui y reste.

A l'intérieur de cette réserve, on peut envisager de séparer les livres en fonction de bibliophilie contemporaine ou non, ou bien ouvrages L et ouvrages G d'autre part ou une combinaison des deux (ouvrages L non bibliophilie et ouvrages L bibliophilie, ouvrages G non bibliophilie et ouvrages G bibliophilie). Faisable. Logique. Evaluer ce qui est le plus pratique. Réfléchir à une recotation ou non.

Espace de la réserve : Penser que ce sont des collections qui s'accroissent par achat (une vingtaine d'ouvrages par an) et aussi parce qu'on peut trouver des ouvrages précieux XXe siècle dans les fonds d'étude (cotes format) donc prévoir extension.

Accès à la réserve : peut être très restreint (seulement un conservateur par ex. et un remplaçant si celui-ci est absent) car les demandes ne seront pas très nombreuses par jour.

Salle de consultation : soit dans la salle patrimoniale (où seront consultés tous les fonds G et L), soit salle à part (ouverte à la demande ? car sera souvent vide), soit bureau du conservateur.

Quels peuvent être les avantages d'avoir une petite réserve à la MEC ? C'est prestigieux (mais la MEC, qui sera déjà attractive car neuve a-t-elle besoin de cela ?). C'est plus logique en terme de césure chronologique (tous les imprimés L et G postérieurs à 1900 sont à la MEC) et même thématique (puisque nombre de ces ouvrages cotés « Res. », qu'ils soient de bibliophilie ou non, sont L ou G).

Quels peuvent être les inconvénients d'avoir une petite réserve à la MEC en plus de celle de la MPI ? Rajoute une contrainte architecturale en terme de bâtiment sur la MEC. C'est peut-être trop cher. Coupe le précieux en deux (mais peut être compensé par une bonne signalisation sur le site de la BM).

2^e hypothèse : pas de réserve à la MEC et toute la collection « Res. » actuelle à la MPI

A la MEC, seulement une salle d'exposition aux normes patrimoniales pour pouvoir toujours exposer à la MEC des ouvrages en parallèle avec la MPI lors des expositions

Logique : tout ce qui est précieux est à la MPI, renforce le prestige de cet établissement, permet de ne pas démanteler la cote « Res. » actuelle, respecte

davantage l'histoire des collections et le vécu de la bibliothèque. En revanche, moins logique par rapport à la césure chronologique des deux médiathèques (Tout ce qui est ancien est bien à la MPI mais l'inverse n'est pas vrai : tout ce qui est contemporain n'est pas forcément à la MEC). Pratique ? Permet d'économiser en terme de salle de consultation (optimise la salle de consultation des documents précieux qui se trouvera à la MPI). Plus clair pour le lecteur qui sait que tout ce qui est précieux est à la MPI.

Exemple d'organisation de la réserve ou des réserves à la MPI

Exigence première (de la Ville) : les salles historiques (Globes, Tombeau, Enfer, Mémoires ?) restent en l'état. Ouvrages cotes numériques restent dans les étagères historiques.

Eléments de contraintes

- Etagères sont celles-là (classées)
- Livres sont là (+ rapatriement Monastir)
- Etagères sont pleines
- Cotes sont là et elles se suivent
- Collection fermée
- Les médailles dans les vitrines restent sur place

Eléments à demander à l'architecte

- Conditions thermo-hygrométriques optimales
- Que les livres soient visibles mais sans qu'on puisse entrer dans la salle (surveillance plus facile, mieux pour l'hygrométrie). Devient un magasin visible de l'extérieur, une sorte de vitrine (renforce aspect muséal)
- Si possibilités de visites, seulement avec guide
- Demander un très bon système de sécurité

Réflexion en terme d'accès aux livres

- Veut-on communiquer tous ces livres au lecteur avec un statut surveillé ? Evaluer le nombre de demandes par jour (d'après Dominique Pontet, chef des magasiniers, une dizaine), réfléchir en terme de contraintes (visa du conservateur, ennuis pour le lecteur) que cela implique par rapport à la nature de ces documents. *Communiquer tous ces livres aux lecteurs avec un statut réservé me paraît un peu exagéré par rapport à leur valeur. Mais c'est techniquement possible.*
- Veut-on mettre ces livres en accès limité en terme de personnel ? (ex : seul le conservateur ou le bibliothécaire a accès à ces magasins). *C'est possible techniquement par rapport au nombre de demandes par jour. Est-ce utile ? Paradoxe de restreindre l'accès de ces salles au seul conservateur pour ensuite y laisser entrer du public lors de visites même guidées.*

- Veut-on en soustraire certains seulement ? et comment ?

Si tous ceux qui sont actuellement dans cette salle (+ rapatriement Monastir) sont en communication non restreinte, se pose alors le problème des incunables.

Les incunables

La logique en terme d'organisation des collections, c'est de les rassembler tous ensemble : les 242 de la salle de l'Enfer + les 10 autres (cotes « Res. »)

- 1) Si on met tous les incunables ensemble salle de l'Enfer

En terme de place : les rassembler là où ils sont (maintien de l'unité de la salle). Obligation de rajouter de la place : soit sous la forme d'une petite étagère joliment faite sous la fenêtre (c'est factice mais on fait primer l'esthétique de la salle), soit en faisant glisser tous les livres dont les cotes sont situées après les incunables (des déménagements de livres : sont-ils physiquement possibles ou vont-ils coincer au niveau des formats/suite des cotes ?) *Un rajout en terme de petit meuble est plus simple à gérer qu'un glissement global des collections. Est-il souhaitable que des incunables restent dans une salle où du public pourra parfois entrer ?*

Si on met tous les incunables ensemble salle de l'Enfer, il faut en recoter 10 (pas beaucoup).

Recotation certes toujours compliquée : essayer un bricolage de type INC devant toutes les cotes d'incunables puis INC+n° en série continue (il y aura une dizaine-quinzaine d'ouvrages qui auront des cotes très proches à ne pas confondre mais n'est-ce pas un petit inconvénient). Recotation, en terme de catalogue des incunables, il sera bien numérisé un jour (style *CGM*) ; en attendant, fichier Excel pour les correspondances de cotes. Dans l'OPAC, les incunables peuvent facilement changer de cote.

Q° : est-il plus compliqué de recoter 10 ouvrages et d'avoir quelques cotes proches (seulement distinguées par un préfixe INC) ou plus compliqué de ne pas avoir tout au même endroit (c'est-à-dire 242 incunables à un endroit et 10 ailleurs). *Me paraît plus pratique, plus simple et plus logique d'avoir tout ensemble.*

En terme d'accès de la salle, si on laisse tous les incunables salle de l'Enfer sans avoir restreint l'accès de celle-ci en terme de personnel (tous les gens de la section

Patrimoine peuvent y aller), on se trouve avec des ouvrages très précieux dans une salle assez « ouverte ».

En terme de communication, elle sera restreinte.

2) Si on change de place les incunables

Si les incunables sont considérés comme trop précieux pour rester sur place salle de l'Enfer : déménagement dans une salle spéciale, la salle des incunables, où on les met tous. Cette salle peut être n'importe où dans la bibli (pas forcément à côté). Accès réservé au seul conservateur car c'est considéré comme très précieux (ou accès plus large), c'est peu demandé, communiqué avec accès surveillé : c'est l'équivalent de les mettre tous dans un coffre. On a là une « réserve des incunables ».

Retour à la salle de l'Enfer : trous dans les rayonnages puisque les incunables ne sont plus là. En terme intellectuel, peut être pallié par un fantôme.

En terme esthétique, c'est laid une armoire vide : démontage (on dénature la salle historique, est-ce possible ?) Rideau devant pour cacher le vide ? Faire des fausses reliures (pastiche complet mais tant pis) ? Possibilité de faire glisser d'autres livres (avec mêmes problèmes que plus haut) ? Tout dépend de ce qu'on considère le plus important : l'aspect esthétique de la salle ou la valeur des incunables (mais il sera difficile de concilier les deux).

Autre problème dans les salles historiques : les ouvrages emboîtés

-soit l'aspect esthétique de la salle prime et on sort les ouvrages emboîtés des rayonnages. Un livre s'abîme et doit être emboîté : il sort de ses rayonnages. Cela laisse un trou inesthétique sur l'étagère. Fantôme

-soit la logique des collections prime et on laisse les boîtes dans les étagères (tant pis pour l'esthétique) : ce sera plus facile à gérer dans une certaine mesure (car l'ouvrage ne change pas de place, il est juste emboîté). Mais on risque de déboucher sur un problème de place quand plusieurs boîtes doivent trouver place sur un rayonnage limité. S'il y a trop de boîtes dans une étagère, non seulement ce

ne sera pas beau mais en plus les livres ne pourront plus matériellement rester là (car une boîte est plus large qu'un livre).

2 solutions :

Soit on fait le pari qu'avec les bonnes normes, les emboîtages n'auront pas à être beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui et on laisse tout en l'état.

Soit on prévoit une salle (contigüe si c'est possible), dans laquelle on mettra les ouvrages emboîtés.

Dans cette salle, on peut aussi mettre les incunables et les ouvrages cotés numériquement qui sont actuellement au coffre Robert de Molesmes : on serait ainsi dans le cas d'une « réserve » de la collection cotes numériques.

Soit on mêle les deux systèmes (on garde les boîtes dans les rayonnages lorsque cela est possible et s'il y en a trop sur une même travée, on les retire et on les met dans la petite salle : *ceci me paraît moins clair*)

On en revient aux problèmes des trous dans les rayonnages et aux fantômes (esthétique sacrifiée à la bonne conservation).

Problème des cotes

Priorité de la BM = ne pas recoter (ou le moins possible).

Si on sort ces livres emboîtés des rayonnages pour les mettre dans une salle à part, on peut mettre ces boîtes sur des étagères par ordre des cotes (formats mélangés pour simplifier, rangement par ordre numérique) : leur cote ne change pas.

Problème : comment signaler au lecteur qu'ils sont à communication restreinte (si c'est ce qu'on a décidé et s'il n'y a qu'eux, et non tous les ouvrages des salles historiques, qui sont à communication restreinte) ?

Peut-être le lecteur ne le saura-t-il qu'après coup (est-ce gênant ? cela n'arrivera pas très souvent car il y a actuellement assez peu d'ouvrages emboîtés et avec les bonnes normes climatiques, on peut espérer qu'il n'y en aura pas beaucoup en plus dans les années à venir).

Le magasinier qui cherche l'ouvrage 14 235 va dans la salle historique, trouve le fantôme et doit aller dans la petite salle le chercher : soit l'ouvrage, même emboîté, est à communication libre donc pas de problème (seul le magasinier a vu

son travail alourdi par sa première recherche dans la salle générale), soit il est à communication restreinte et c'est seulement au retour du magasinier que l'on va signaler la chose au lecteur.

Autre solution : on rajoute un R devant la cote des ouvrages qui sont dans la petite salle et on le met sur le catalogue informatique (*beaucoup de travail ?*) : le lecteur pourra voir d'emblée que son ouvrage est à communication restreinte. Seuls les lecteurs qui viendront avec de très vieilles cotes ne verront pas tout de suite que l'ouvrage est à communication restreinte : il leur faudra attendre le retour du magasinier comme *supra* (est-ce grave, cela concernera-t-il beaucoup de lecteurs ?)

On peut aussi laisser les livres emboîtés dans les salles historiques et leur donner une communication restreinte, dont le lecteur ne sera averti qu'après coup.

Pour les ouvrages cotes numériques du Nautilus, on garde le Nautilus ou on demande un magasin du même genre et on déménage tel quel. Pas tous les problèmes d'esthétique... c'est un simple magasin.

Les ouvrages à cote numérique précieux

Cas de ceux qui sont au coffre Robert de Molesmes (le cas de ceux qui seront repérés plus tard n'est guère différent car on pourra partir du précédent du coffre pour faire la même chose avec ceux qui seront trouvés plus tard) : ils ont gardé leur cote.

-On peut les réintégrer dans la salle historique d'où ils proviennent : elle est maintenant climatisée et sécurisée. (On perd alors l'aspect pratique d'avoir les ouvrages précieux rassemblés et on revient sur du travail fait).

Sur ces étagères, on peut les mettre ou non en boîte (justification : leur préciosité). Si les boîtes sont associées à la communication restreinte, ça peut être une solution pour les remettre dans la salle tout en leur conservant une communication restreinte.

Si les boîtes ne sont pas automatiquement associées à la communication restreinte, comment signaler autrement la communication restreinte ? Pastille sur la boîte et le lecteur est prévenu après coup (on revient aux problèmes évoqués plus haut) ?

On peut éventuellement en arriver à renoncer à la restriction à l'accès (on les remet en rayon et c'est tout : c'est un peu curieux).

Ou toutes les salles historiques, y compris pour les ouvrages précieux, auront un accès et une communication au lecteur restreints (donc le souci du signalement de la communication restreinte disparaît)

En faisant ce choix (=réintégrer les ouvrages du coffre dans les salles historiques), on revient sur du travail fait, on ne respecte pas exactement l'histoire des collections de la BM.

Si on a choisi de remettre dans les salles historiques les livres cotes numériques du coffre, doit-on envisager de renoncer à la cote « Res. » ?

On peut choisir d'y renoncer mais on peut aussi choisir de la garder quand même (parce qu'elle est beaucoup plus abondante que les quelques ouvrages mis au coffre et qu'on n'est pas obligé de faire un parallèle absolu).

En revanche, si on la garde, la collection cotée « Res. » doit alors être fermée car on ne va pas passer son temps à faire des passages dans cette collection si on a choisi par ailleurs de remettre des ouvrages du coffre dans les rayonnages des salles historiques.

-Les ouvrages du coffre ont été distingués comme précieux, c'est dommage de les remettre dans les étagères classiques (car anéantissement d'une partie du travail précédent : la logique de l'histoire des collection prime sur le reste).

Soit on les met dans la même pièce que la collection cotée Res (pour tenter de rapprocher physiquement ce qui est précieux) et que la collection des incunables (si on a choisi de sortir ces derniers de la salle de l'Enfer et de ne pas les mettre dans la petite pièce précédemment évoquée) : ils gardent leurs cotes (par ex. dans cette pièce, tous les ouvrages à cotes numériques sont sur une même étagère).

Soit on les laisse ensemble dans la petite salle contigüe aux salles historiques qui accueille aussi les livres emboîtés et les incunables (*il me semble que ces ouvrages précieux, si on les garde à part doivent suivre le même chemin que les incunables :*

si on laisse les incunables salle de l'Enfer, on remet les ouvrages du coffre RdM dans les rayonnages classés ; si les incunables vont dans une petite salle à part, on met les précieux cotes numériques avec eux (logique de cote et de préciosité) et si les incunables, vont dans une « réserve » commune, on met ces ouvrages dans cette même réserve commune). On se trouve là avec une « réserve » propre à la collection cotes numériques.

Soit on les intègre à la cote « Res. » (mais travail de recotation important). On peut alors soit considérer qu'on en reste là (les ouvrages cotes numériques du coffre entrent dans la collection « Res. » et celle-ci se ferme (recotation limitée). Soit on remet en route une politique de passage d'ouvrages des salles historiques vers la cote « Res. » et on redonne un second souffle à celle-ci (recotation importante et continue).

Si la cote « Res. » est ainsi redynamisée, peut-être gagnerait-elle aussi à retrouver une cohérence globale par rapport aux FA et aux FD aussi.

Il y a des ouvrages à cote numérique qui sont actuellement cotés « Res. » : qu'en faire ?

-Soit on leur rend leur cote première et ils suivent le sort des ouvrages cotes numériques évoqués plus haut. (*revient sur du travail déjà fait et ça implique de faire quasiment disparaître la cote Res.*)

-Ils restent dans la cote Res (mais on n'en mettra plus de nouveaux car maintenant, ils auront une petite salle pour eux quand ils sont précieux ou ils seront dans une « réserve » commune). La collection dans les salles historiques aura quelques ouvrages manquants (moins logique mais ça permet d'avoir quelques places qui peuvent être utiles pour les boîtes).

La bibliophilie contemporaine

Collection cotée Res. actuelle s'infléchit vers la bibliophilie. Est-il préférable de la scinder clairement : on prend acte qu'une collection de bibliophilie est née ou en est en train de naître *de facto*.

-On sort les livres de bibliophilie, on leur donne une cote propre (B ou BC...) : travail de recotation, manipulation, mise à jour de l'inventaire et du catalogue informatique. Vis-à-vis des lecteurs qui risquent de venir avec des anciennes cotes, ils ne sont pas très nombreux à demander ces ouvrages. Une nouvelle collection est née. Comme elle est beaucoup orientée G et L, doit-elle partir à la MEC (elle peut y avoir sa place en terme de logique thématique et chronologique) ?

C'est une collection ouverte et destinée à croître.

Pb : il restera des ouvrages XXe siècle non bibliophilie dans la cote Res. (leur date voudraient qu'ils partent à la MEC mais alors il n'y aura pas que de la bibliophilie dans la nouvelle collection créée mais aussi du XXe siècle tout court)

Ils peuvent rester à la MPI mais ils sont du XXe siècle

-On sort tous les ouvrages XXe de cette cote « Res. » et on fait tout partir à la MEC (collection XXe siècle mais non exclusivement bibliophilie) ? Ce qui reste (ouvrages cotés « Res. » datant d'avant 1900 restent là et on ferme la collection ou on la continue dans cette logique)

-Il reste une collection davantage centrée sur l'imprimé ancien ; elle porte toujours la cote « Res. »

Pb des trous dans les cotes « Res. » (créés par l'extraction des ouvrages de bibliophilie). *Comme la cote Res est conçue de telle sorte qu'on ne peut la prolonger indéfiniment dans chaque format (sauf les TGF), on a intérêt à réutiliser les trous, tant pis pour les lecteurs qui viennent avec d'anciennes cotes.* Table des concordances anciennes et nouvelles cotes ? Catalogue informatique...

Cette collection, on peut choisir de la fermer (parce qu'on ne la considère pas assez logique dans son articulation avec les autres collections notamment FA et FD mais qu'on n'a pas pour autant voulu la redisperser).

On peut la continuer en reprécisant bien sa cohérence (on réutilise ou non les trous de cotes laissés par l'extraction de la bibliophilie)

Si l'on sépare la bibliophilie contemporaine de la cote Res

Si on ferme alors la cote « Res. », le problème de son articulation avec les fonds FA et FD ne se posera guère.

Si on continue de mettre des ouvrages antérieurs à 1900 en cote « Res. », il va falloir bien revoir l'articulation avec les FA et FD pour que les ambiguïtés entre ces collections cessent de perdurer (on ne revient pas sur les décisions antérieures mais on essaye de ne pas les prolonger). Ou bien, on retire des FA et FD les ouvrages susceptibles d'aller en réserve (mais cela revient sur du travail fait depuis plusieurs années)

- Actuelles collections FA et FD

-Soit on les met dans le magasin de réserve commun avec d'autres collections mais attention, cela restreint leur communication qui actuellement ne l'est pas (gérable en nombre de demandes)

-Soit on les laisse en communication libérale dans un magasin propre aux normes. Que faire des précieux qui sont dedans ?

-Soit on les met dans un magasin propre mais avec communication restreinte c'est-à-dire une réserve.

Séparer les L et les G de FA et FD ? Possible mais quel est l'intérêt si il y a Cassis ?

Fonds particuliers

Salle pour eux aux normes : bon en terme de conservation, pratique, sécurisé.

Pas de problèmes de cotes

En terme de communication : tout ce qui est dans cette pièce peut être à communication restreinte, ou seulement certains fonds (mais facile à distinguer physiquement car chacun a un espace à lui dans la salle : rayonnages par ordre alphabétique ou par ordre d'arrivée des fonds à la bibliothèque en prévision des fonds futurs), ou tout en communication simple

Supports autres que le papier dans ces fonds : photos, plaques de verre.

Salle pour ces supports : aux normes, et si possible pas loin (car ces documents sont issus des fonds particuliers)

Sécurité : à chaque fois qu'on fait une salle si on veut en restreindre l'accès au personnel, ça fait des portes et des clés (soit un passe commun pour tous ces magasins, soit une clé pour chaque). A partir de quand est-ce trop cher ou contre-productif en terme de communication ?

Manuscrits et autographes

Salle aux normes (à part ou dans une grande salle avec les incunables et les imprimés.). Dans un cas comme dans l'autre, aucune recotation

Communication restreinte.

Accès en terme de personnel (voir en fonction du nombre de demandes par jour) ?

Objets

Une salle. Très peu demandés (donc accès restreint au personnel ou non, communication restreinte ne joue pas beaucoup). Pas de problème de cote.

Iconographie

Les estampes en recueil sur les bords de la salle et un meuble pour estampes en feuille au milieu (?).

Accès ?

Communication ?

Cotes Est. actuellement repérées comme précieuses (coffre RdM) iront dans une des salle de réserve choisie et restent à part sur un rayonnage (pas de recotation à faire).

Nombre de salles « réserve » particulières

Si la BM arrive à obtenir des magasins aux normes climatiques optimales partout, la réflexion peut alors porter davantage sur la communication (qui éventuellement

peut elle aussi être restreinte partout), l'accès du personnel, la cohérence des collections, l'agencement des salles les unes par rapport aux autres.

Etant donnée la configuration actuelle des bâtiments, il semble qu'il y aura plutôt plusieurs petites salles car les bâtiments manquent de grands espaces plans.

On pourrait ainsi trouver, selon les cas

-plusieurs salles selon les supports : une salle des manuscrits (voire deux : ms. anciens, petite salle accès restreint au seul conservateur et ms. modernes, salle plus grande accès ouvert aux magasiniers) ; une salle des fonds particuliers (accès ouvert aux magasiniers, communication restreinte) ; une pièce pour les objets ; une salle pour l'iconographie ; une réserve pour les plaques de verre et une pour les photos.

En ce qui concerne les imprimés, plusieurs possibilités selon la façon dont on souhaite combiner les collections : une réserve propre aux collections des salles historiques (salle avec les incunables, les ouvrages précieux des salles historiques, éventuellement les ouvrages emboîtés) ; une autre salle accueillerait alors les collections FA, FD et Res. (on peut encore séparer celles-ci davantage). Pour aller plus loin, il faudrait commencer d'avoir des propositions ; même grossières, de plans. Car selon les possibilités, on peut aboutir à six ou sept salles particulières dont certaines peuvent avoir tous les critères de « réserve » (= conditions climatiques optimales, accès restreint au personnel, communication réservée) et d'autres, seulement certains.

Questions qui restent en suspens

-Combien de personnel restera à la section Patrimoine après la « mission de réorganisation » demandée par la Ville ?

-Les possibilités architecturales offertes par le bâtiment ?

-La BM n'a actuellement aucun support patrimonial audiovisuel ou sonore : faut-il quand même prévoir un espace de stockage pour de tels documents ?

Annexe 3 : Compte-rendu d'activités

J'ai effectué le stage lié à mon mémoire d'étude à la Bibliothèque municipale classée de Dijon. C'était la seconde fois que je travaillais dans cette institution puisque j'y avais effectué un stage « de découverte » d'une durée de trois semaines en août 2005 afin de prendre contact avec le monde des bibliothèques pour préparer l'oral du concours de conservateur réservé aux chartistes.

Comme je connaissais déjà un peu l'établissement, je n'ai pas effectué cette année certaines visites de bibliothèques de quartier ainsi que je l'avais fait lors de mon premier contact avec la BM. Je suis allée seulement voir le bibliobus, site à part entière très accueillant et très sympathique.

Ma reprise de contact avec la bibliothèque de Dijon a surtout été centrée cette année sur l'approfondissement de la connaissance du site des Godrans, au centre-ville, cœur de la section Patrimoine, dont dépend la réserve sur laquelle je travaillais, ainsi que sur le fonctionnement quotidien d'une grosse BMC.

Maîtriser les locaux

Pour qui n'a jamais mis les pieds à la bibliothèque municipale de Dijon, cet aspect peut paraître surprenant mais la complexité des magasins et des bâtiments aux Godrans est telle que les premiers jours de mon stage ont été consacrés à arpenter ces magasins, à m'y repérer et également à étudier leur historique afin de mieux comprendre les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés tous les personnels de la Bibliothèque en général et ceux de la section Patrimoine en particulier. J'ai pris connaissance en détail des documents du Schéma Directeur de

Développement de la Lecture Publique et du rapport du cabinet de programmation Aubru-Guiguet qui, pour faire un diagnostic de réhabilitation des Godrans dans le cadre de la construction des futures médiathèques, a fait un audit général de tous les bâtiments... Mes observations, enrichies par celles de l'audit, m'ont permis de mieux mesurer quelle importance fondamentale pouvaient avoir des problèmes architecturaux dans la gestion des personnels, dans la communication entre les équipes et dans l'organisation des collections.

Assistance à diverses réunions de fonctionnement

Par rapport à mon premier stage où la bibliothèque était quelque peu en sommeil en raison des vacances d'été, j'ai pu assister à de nombreuses réunions, ce qui m'a permis de voir fonctionner au quotidien une institution de cette taille : la BM de Dijon emploie en effet plus de cent personnes (103 ETP).

Ceci m'a permis de prendre plus profondément conscience de l'importance des problèmes de communication et de personnel. J'ai assisté régulièrement aux réunions bimensuelles d'encadrement (regroupant certains cadres A responsables de section ou de sites) en alternance avec les réunions de service public (plus larges, elles regroupent les responsables de sites et de sections, A et B confondus). J'ai également assisté aux réunions mensuelles de la section Patrimoine et à quelques réunions des membres de l'équipe de la future médiathèque de quartier Champollion. Cela m'a permis de mesurer l'importance et les difficultés du travail en équipe et surtout de réfléchir aux impulsions et directions que doivent donner les conservateurs responsables.

J'ai assisté également à une réunion plus technique concernant le choix de la RFID pour la nouvelle médiathèque de quartier Champollion : une comparaison des offres des sociétés a été discutée, un choix de marché publics a été débattu, ceci en présence du Directeur de la Bibliothèque, de la Directrice des Affaires Culturelles, de quelques responsables, dont celui des Services informatiques de la Ville.

Réunions d'acquisition

De façon plus active, j'ai dirigé quatre fois la réunion d'acquisition pour la section Patrimoine en l'absence du conservateur responsable : il s'agissait, avec six

collaborateurs, de faire une présélection (à partir des listes de *Livres Hebdo*) des ouvrages à acquérir par la section pour accompagner les fonds patrimoniaux. Ces livres sont différents de ceux achetés par la section Adultes-site Etude puisqu'ils ne peuvent être désherbés et sont centrés prioritairement sur les spécialités et fonds patrimoniaux de la bibliothèque. J'ai pu ainsi voir l'importance des chartes documentaires et réfléchir à la nécessité d'avoir une cohérence continue dans la politique d'acquisition.

Des réunions exceptionnelles

Un certain nombre de réunions exceptionnelles m'ont paru présenter un intérêt pour moi et j'ai donc obtenu la permission d'y assister. Je suis en effet arrivée à la BM de Dijon dans un moment particulièrement critique puisque la bibliothèque fait l'objet d'une « mission de réorganisation » demandée par la Ville.

C'est ainsi que j'ai pu assister à une rencontre entre le personnel d'une des bibliothèques de quartier (Mansart) et des élus et fonctionnaires municipaux (le maire, le premier adjoint, deux élus à la Culture, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Général Adjoint). Cela m'a permis d'entrevoir la connaissance et la vision que les élus peuvent avoir de l'institution, l'atmosphère de ce type de réunion, les sujets abordés (violences urbaines, titularisation de contractuels, problèmes de remplacement de personnes enceintes ou en congés maladie...), les réponses reçues par le personnel.

Quant à la « mission de réorganisation », plus généralement appelée audit, elle a commencé durant mon stage. Inutile de souligner que cet audit suscite beaucoup d'inquiétudes, d'espairs, de rumeurs, de colères et de sautes d'humeur dans l'institution. J'ai pu participer à une des réunions organisée pour le personnel (réunion des cadres A non responsables de site ni de section, ce qui correspondait un peu à ma position). J'ai beaucoup entendu parler durant tout le stage des relations bibliothèque-municipalité et des relations à l'intérieur des équipes et composantes de la bibliothèque. Il ne s'agissait pas pour moi d'écouter et rassembler tous les potins et rumeurs de la bibliothèque (même si cela pouvait parfois y ressembler !) mais de comprendre quelles peuvent être les pesanteurs

dans de telles structures, les difficultés relationnelles et d'entendre ce que les personnels attendent de leurs cadres, de leurs directeurs, du travail d'équipe.

Tâches bibliothéconomiques

En marge de mon mémoire, j'ai dû effectuer quelques travaux liés à la réserve de la bibliothèque.

Le plus simple a consisté à vérifier le contenu du coffre de l'arrière-chœur, à voir si les ouvrages correspondaient bien au placier, et à faire un inventaire de ce coffre afin que l'on puisse disposer d'une liste des titres qu'il contenait et pas seulement d'une liste des cotes. Ce travail m'a permis de manier de très beaux livres imprimés, parmi les plus précieux de la bibliothèque, et de me familiariser avec le catalogue, puisqu'un certain nombre d'incohérences m'ont permis de passer quelque temps avec la personne spécialisée dans le catalogage des livres anciens.

Un deuxième travail a consisté à faire une typologie des documents mis en réserve depuis 1995, en confrontant l'inventaire Excel avec les livres en rayon. Il s'agissait de voir quels documents étaient actuellement mis en réserve, dans quels formats, si leur mise en réserve était justifiée. Il s'agissait pour le conservateur responsable de confirmer une impression : la réserve s'oriente de plus en plus vers la bibliophilie contemporaine.

La troisième tâche qui m'a été demandée, celle qui m'a pris le plus de temps et qui était aussi la plus stimulante, c'était de réfléchir à des scénarios (assez grossiers encore) de réserve dans le cadre des projets de construction de nouvelles médiathèques (MEC et MPI). Il s'agissait d'étudier les différentes possibilités de réserve en fonction d'une répartition des fonds à chaque fois différente. Il m'a fallu lister un certain nombre d'arguments pour défendre mes propositions. Ce travail n'a pu cependant aller très loin puisque toutes les réflexions sur les nouvelles médiathèques ne sont pas encore très avancées.

Enfin, bien que les conservateurs à Dijon ne fassent en général pas de service public, j'ai tenu quelques permanences dans la salle d'étude de la bibliothèque :

ceci m'a permis d'avoir un aperçu du type de lecteurs et de demandes faites dans un tel lieu.

Globalement, et malgré les difficultés liées à la situation critique de la bibliothèque cet automne (audit, mutation du directeur), ce stage a donc été très enrichissant.